

Patrimoines et développement : la diversité comme alternative

Session spéciale organisée par l'UNESCO
le 18 décembre 2009
dans le cadre du Sommet Africités V



avec le soutien de la Convention France-UNESCO
en collaboration avec l'AIMF



Sommaire

1. Programme.....	p. 5
2. Discours d'ouverture	p. 6
3. Présentation du programme	p. 8
4. Table ronde 1	p. 10
5. Table ronde 2	p. 21
6. Conclusions	p. 45
7. Recommandations de la session ..	p. 48
8. Initiative de Yaoundé	p. 49

J.P. Elong-Mbassi, Secrétaire général de Cités et Gouvernements Locaux Unis d'Afrique (CGLUA)
Discours d'ouverture

TABLE RONDE 1

« La diversité culturelle et la cohésion sociale peuvent-elles inspirer des nouveaux modèles de développement ? »

Animateur

Alain Godonou, Directeur de la Division des objets culturels et du patrimoine immatériel, UNESCO

Intervenants

Sanogo Klessigué, Directeur du patrimoine culturel du Mali

La protection du patrimoine culturel au Mali.

Cheikh Mamadou Abiboulaye Dieye, Député - Maire de Saint-Louis du Sénégal

L'expérience de valorisation du patrimoine urbain de la ville de Saint-Louis du Sénégal.

Boubacar Bah, Maire de la Commune V du District de Bamako et Président de la Commission Jumelage et Coopération Décentralisée du Conseil du District

La commune V du district de Bamako : enjeux et perspectives de la médiation entre les communautés.

Piero Sardo, Président de la Fondation Slow Food pour la biodiversité

Le parcours du mouvement Slow Food et la défense de la biodiversité.

TABLE RONDE 2

« Patrimoine culturel et développement local : de Yaoundé (2003) à Marrakech (2009) : engagements et perspectives »

Animateur

Lazare Eloundou-Assomo, Chef de l'Unité Afrique, Centre du patrimoine mondial, UNESCO

Intervenants

Bako Rakotomamonjy, Consultante, CRAterre
Le programme Africa 2009.

Arianna Ardesi, Unité des projets spéciaux, Centre du patrimoine mondial, UNESCO

Le projet de formation « Patrimoine culturel et développement local ».

Bani Touré, Professeur, Université de Bamako

La formation des responsables de collectivités locales et de services déconcentrés de l'Etat malien.

Emmanuelle Robert, Unité des projets spéciaux, Centre du patrimoine mondial, UNESCO

Le projet « Niger-Loire : Gouvernance et Culture ».

Josselin Kongo, Chargé d'études et de projets à la Mairie de Grand-Bassam

Les enjeux d'une inscription au patrimoine mondial, cas de la ville de Grand-Bassam.

Philippe Bonnacarrère, Maire d'Albi, Président de la communauté d'agglomération de l'Albigeois (France) et **Blaise O. Ahanhanzo Glélé**, Maire d'Abomey, Président d'honneur de l'Association Nationale des Communes du Bénin, Président de l'Union des Communes du Zou (Bénin)

Le patrimoine, socle fondateur de la coopération décentralisée Albi-Abomey.

Jean-Pierre Elong-Mbassi
Secrétaire général, CGLUA

Excellences,
Mesdames, Messieurs les Maires,

Nous cheminons avec l'UNESCO et le Centre du patrimoine mondial depuis 2003, lors du troisième Sommet Africités. C'est à cette occasion que le thème du patrimoine a été pour la première fois porté à l'attention des élus africains réunis à Yaoundé. Il s'agissait, au début du processus de décentralisation, d'un message pionnier adressé aux pouvoirs locaux : la culture et le patrimoine sont le socle de nos identités. S'en occuper ne constitue pas un luxe, mais une nécessité et une urgence.

À l'époque, j'avais été interpellé par le fait que l'Afrique, berceau de l'humanité, berceau de la biodiversité, était très peu représentée au niveau international, notamment à travers la Liste du patrimoine mondial. Cette formidable vitrine de la diversité du patrimoine culturel et naturel du monde ne comptait que peu de sites africains.

J'avais approché M. Francesco Bandarin et Mme Minja Yang, alors Directeur et Directrice Adjointe du Centre du patrimoine mondial, pour les interroger : comment expliquer cette situation ?

Deux raisons avaient alors été avancées : d'une part, les pays africains ne semblent pas comprendre l'intérêt d'inscrire des biens sur la Liste du patrimoine mondial car ils n'y voient pas de retombées économiques. Le fait de mettre en avant et de faire reconnaître les exemples exceptionnels de leur patrimoine n'est pas suffisant, à leurs yeux, pour s'engager dans cette démarche...

Au fond, et cela est typiquement africain, quand nous avons quelque chose de beau, il n'est pas nécessaire de le dire. Cela constitue un fait en soi !

D'autre part, la procédure d'inscription requiert une technique que les pays africains ne maîtrisent pas.

Et puis, j'avais avancé une troisième raison : la démarche d'inscription est avant tout une démarche locale et l'UNESCO ne travaille pas encore au niveau local !

Pour ces trois raisons, le rôle fondamental de la sensibilisation et de la formation des élus et techniciens municipaux a été affirmé avec force à Yaoundé et ensuite lors d'autres réunions internationales. La production d'un outil pédagogique est apparue aux participants d'Africités III comme le premier pas à accomplir dans la bonne direction.

Grâce à l'UNESCO et à la Convention France-UNESCO, l'ouvrage « Patrimoine culturel et développement local : guide à l'attention des collectivités locales africaines » a vu le jour et a été présenté au Sommet Africités de Nairobi en 2006 ; il a également constitué la base pour le travail de conception des formations pilotes qui seront présentées ici, à Marrakech, en 2009.

Permettez-moi alors de saluer aujourd'hui les efforts du Centre du patrimoine mondial en faveur des collectivités africaines et la cohérence des actions menées depuis 2003.

Je tiens aussi à remercier l'ensemble des partenaires qui ont travaillé pour produire le guide,

qui est la réponse à une demande exprimée par les élus africains et qui est, à ce jour, le seul outil existant en la matière : conçu comme un outil d'aide à la décision, simple et pédagogique, il est très apprécié.

Je sais qu'il a déjà été réimprimé, mais j'appelle nos amis de l'UNESCO à continuer l'effort de vulgarisation et la diffusion à grande échelle de ce guide.

J'espère aussi que l'engagement de l'UNESCO va se poursuivre, que ses actions vont s'élargir et s'approfondir. Ce dont je rêve est une opération pilote en Afrique qui aboutisse à un travail d'expérimentation sur le long terme, comme ce qui a été porté par l'UNESCO, la ville de Chinon, en la personne du Sénateur maire Yves Dauge, et les autorités lao, à Luang Prabang au Laos. Une opération de ce type demande, je le sais, un engagement politique très fort de la part des collectivités et un effort considérable de l'UNESCO dans l'accompagnement.

Un autre projet porté par l'UNESCO que je veux citer ici, et qui me tient à cœur, est celui de la « route de l'esclave », en cours depuis plusieurs années et qui continue avec vigueur.

Je souhaite, pour finir, adresser un message aux collectivités locales : « patrimoine » signifie « actif historique, actif naturel » : quelque chose qui génère une ressource. C'est comme cela qu'il faut le voir et l'approcher. Mais faites attention, ce que nous n'entretiens pas disparaît.

III..... Présentation du programme

Arianna Ardesi,

Unité des projets spéciaux, Centre du patrimoine mondial, UNESCO

Le thème général du Sommet d'Africités 2009 : « La réponse des Collectivités Locales et Régionales d'Afrique à la crise globale : Promouvoir le développement local durable et l'emploi » appelle à une réflexion sur le rôle fondamental de la culture dans l'élaboration de nouvelles stratégies de développement : des modèles alternatifs sont-ils possibles? Il est essentiel que les caractères culturels propres des différentes communautés africaines soient valorisés et mis à profit dans le cadre de cette réflexion globale.

La crise financière actuelle a remis en cause une opinion très répandue dans le monde industrialisé qui considère son développement comme l'exemple à suivre selon un processus linéaire réduit à sa seule dimension économique. Cette conception, qui semblait mettre en relation une culture donnée (celle occidentale) avec le progrès, a longtemps marginalisé les sociétés, notamment africaines, qui affichaient d'autres modèles ou suivaient d'autres voies.

Pour citer Abdou Diouf, *"le retard (de l'Afrique) n'a été que rarement et marginalement examiné comme l'expression d'une possible résistance à un modèle fondé sur la standardisation, l'homogénéité et l'accumulation de richesses matérielles"*.

Aujourd'hui une approche du développement plus sensible à la diversité culturelle s'impose et peut être la clé pour affronter les problèmes sociaux, économiques et environnementaux auxquels nos sociétés doivent faire face.

Dans ce sens, la culture doit être considérée comme le quatrième pilier du développement durable, en complément de ses trois composantes traditionnellement admises, sociale, économique et environnementale. Il s'agit également d'une dimension transversale, qui devrait être prise en compte dans toute nouvelle réflexion sur le développement.

Cette session invite les décideurs, au plan national et au plan local, à s'emparer des questions culturelles pour formuler des projets de développement mieux adaptés à la spécificité de leurs territoires, ainsi qu'à faire évoluer les modalités de coopération internationale.

La Convention de l'UNESCO sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles, adoptée en octobre 2005 et entrée en vigueur en mars 2007, a mené cette réflexion au plan international en traitant des échanges entre les cultures qui constituent notre patrimoine universel. Elle a également posé un certain nombre de définitions et concepts fondamentaux auxquels les Etats signataires de la Convention adhèrent, comme le respect primordial des droits de l'homme. À ce jour, 104 Etats (103 Etats et la représentation de l'Union européenne) ont ratifié la Convention de 2005, dont 27 Etats africains. Une mobilisation accrue est nécessaire : la légitimité de la Convention sera proportionnelle au nombre d'États appartenant à toutes les régions du monde qui la ratifient. Cette Convention s'inscrit dans un dispositif normatif global, à côté de deux autres Conventions internationales représentant les piliers de la préservation et de la promotion de la diversité

culturelle : la Convention pour la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel (1972) et la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel (2003).

La Convention du patrimoine mondial est la plus ancienne et la plus populaire des Conventions de l'UNESCO. Ratifiée par 186 Etats membres, elle compte 890 biens de valeur universelle exceptionnelle inscrits sur une Liste mondiale. Aujourd'hui, presque quarante ans après les premières inscriptions, il est possible d'en étudier la composition et de suivre, à travers cette Liste, l'évolution même du concept du patrimoine. D'un patrimoine monumental symbolique des Etats nations, la Liste s'est progressivement ouverte à des nouveaux types de patrimoine (patrimoine vingtième siècle, patrimoine vernaculaire...) et à des nouvelles catégories, dont celle de paysage culturel, introduite en 1992 (dans la révision aux Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial) est certainement la plus novatrice. Elle affirme la relation étroite entre patrimoine et territoire, entre patrimoine naturel et culturel.

La réflexion sur le patrimoine culturel et la diversité qu'il véhicule est, dans le cadre du mouvement généralisé de décentralisation des compétences, de plus en plus prise en compte par les décideurs locaux. Il s'agit en effet d'une thématique particulièrement pertinente à l'échelle décisionnelle la plus proche des citoyens et strictement liée aux questions de gouvernance démocratique.

Les centres urbains et leurs périphéries sont les espaces privilégiés d'un brassage culturel engendré par leur perméabilité et la présence de populations d'horizons différents. Ce phénomène, commun à toutes les villes, est aussi singulier dans chacune d'entre elles, en raison du type de mise en relation qu'il suscite.

Le Centre du patrimoine mondial (CPM) est à l'origine, depuis quelques années, d'une réflexion sur la conservation des « paysages urbains historiques » : dans la recherche d'un équilibre entre la conservation du paysage hérité et les changements permanents (concernant l'usage fonctionnel, la structure sociale, la conjoncture politique et le développement économique) qui se manifestent sous forme d'interventions structurelles dans toute ville, réside l'importance du travail méthodologique en cours. Une recommandation sur le « Paysage Urbain Historique » est en préparation (pour une possible adoption à la 36ème session de la Conférence générale de 2011) et, pour la préparer, un atelier sur l'application du concept de Paysage Urbain Historique au contexte africain s'est tenu à Zanzibar du 30 novembre au 3 décembre 2009.

L'Association Internationale des Maires Francophones (AIMF), coorganisatrice de la session, a engagé une réflexion de longue date sur ce thème. Abordée en 1995 lors de sa XIe AG sur « La ville acteur du développement culturel » et en 2001 lors de sa XXIe AG sur « La valorisation de la diversité culturelle », la problématique a été à nouveau traitée en 2009, à l'occasion du XXXe anniversaire de l'association, à travers le thème « Villes et dialogue des cultures ». La priorité de l'association est de confier aux politiques culturelles portées par les villes membres de l'AIMF un rôle important dans la résolution des problématiques urbaines.

IV Table ronde 1 :

« La diversité culturelle et la cohésion sociale peuvent-elles inspirer des nouveaux modèles de développement ? »

S'il est vrai qu'il n'y a jamais eu de société culturellement homogène, il est vrai aussi qu'avec l'essor de la mondialisation, la toile culturelle se complexifie d'avantage. Pour éviter les fractures que le pluralisme peut apporter, les maires doivent rester « fidèles » à leurs citoyens tout en développant leurs territoires : ils doivent favoriser le dialogue des cultures et faire en sorte que la mondialisation ne soit pas un laminoir des cultures locales, mais l'occasion de les mettre en valeur.

Les décideurs politiques à travers leur « vision » stratégique, doivent prendre en compte les différents éléments du patrimoine matériel et immatériel. Ils doivent avant tout impulser la connaissance des éléments du patrimoine des communautés présentes sur leurs territoires.

Protéger, conserver, rendre accessible, mettre en valeur les vestiges du passé et les lieux de mémoire doivent être des opérations encouragées et mises en œuvre par les collectivités locales, en liaison avec les autres niveaux de compétence (Etat en particulier).

Lors des travaux d'aménagement par exemple, les élus ont un rôle fondamental. Ils doivent influencer les professionnels chargés des travaux de conception urbaine en apportant les éléments de connaissance sur le patrimoine matériel à conserver d'une part, et les pratiques d'usage et culturelles liées aux espaces traités d'autre part: une programmation urbaine satisfaisante doit répondre non seulement à des besoins techniques (voiries, réseaux...), mais également à des besoins d'ordre social et culturel.

Dans ce sens, tout projet d'aménagement urbain devrait commencer par un travail d'enquête permettant de bien cerner les composantes, les lieux et l'essence des pratiques culturelles, pour définir les éléments existants devant être respectés et prévoir, dès la programmation, les besoins liés aux comportements culturels.

La médiation constitue l'un des outils essentiels d'une politique de démocratisation de la vie publique locale et nationale. Destinée à réguler les conflits ou des dysfonctionnements institutionnels et sociaux, la médiation est aussi porteuse des valeurs d'ouverture aux autres et de partage.

Le succès de la médiation comme outil de prévention ou de résolution des conflits est l'indicateur d'une société qui cherche une nouvelle façon de gouverner et de susciter la cohésion. Dans ce processus, « les patrimoines culturels » sont fondamentaux : une société prend en effet conscience d'exister par des réalités issues de son passé et des symboles qui l'incarnent, telle la palabre dans les sociétés africaines.

La prise en compte de la diversité culturelle est un défi pour la gouvernance démocratique : pour construire des sociétés de la cohésion, il convient de concevoir et de mettre en œuvre des politiques garantissant le renforcement de l'autonomie et la participation politique de tous les groupes et de tous les individus.

A cet égard, le droit coutumier et les mécanismes de résolutions des conflits tels qu'ils se

redécouvrent à travers le patrimoine immatériel, peuvent coexister avec l'organisation étatique et contribuer au renforcement de la gouvernance démocratique.

Dans l'impulsion à l'entrepreneuriat, **le choix de favoriser les industries culturelles d'un territoire est porteur**, en termes culturels et sociaux - sauvegarde du patrimoine culturel, impulsion à la création artistique et donc au maintien de la diversité culturelle - ainsi qu'en terme économique. La promotion de la diversité culturelle dépend en grande partie du soutien apporté à des projets commerciaux adaptés au contexte culturel et aux contraintes de l'économie locale.

Le tourisme « culturel » et l'artisanat sont les secteurs liés à l'industrie culturelle et au patrimoine les plus connus et sont certainement ceux qui illustrent le mieux la tension entre authenticité et commercialisation¹.

D'autres secteurs sont en essor, comme la filière alimentaire qui met l'accent sur des modes de production traditionnels, sur des produits locaux et sur des filières de commercialisation alternatives.

En matière de comportements de consommation, de valeurs attachées à la gestion des ressources environnementales ou d'interaction avec notre environnement naturel, les facteurs culturels jouent un rôle déterminant.

¹ Dans la session ne seront pas traitées les questions plus directement liées à la création et à son marché. Nous pouvons néanmoins indiquer que ce domaine mérite une réflexion propre, surtout en considération de la place marginale que l'Afrique occupe encore. Selon le rapport mondial de l'UNESCO "Investir dans la diversité culturelle et le dialogue interculturel", la part de l'Afrique dans le commerce mondial de la création se limite à moins de 1% des exportations, alors même que le continent fait preuve d'une grande richesse.

Ce secteur ouvre aussi la réflexion à la relation entre la diversité culturelle de nos patrimoines culinaires et la durabilité environnementale.

Dans le domaine de la gestion des ressources qui découlent des savoirs et savoir faire des populations locales, rurales ou autochtones, beaucoup est à apprendre, notamment en termes de productions à petite échelle, faiblement excédentaires, et peu consommatrices d'énergie, ainsi que d'approches conservatrices de la terre et des ressources naturelles.

L'intérêt récent des décideurs pour la revitalisation des terroirs montre combien les pratiques culturelles peuvent contribuer à la revitalisation de la diversité biologique ou agricole.

Questions posées :

- *Quelle articulation possible entre Etat, collectivités locales et communautés dans le processus de connaissance et de mise en valeur du patrimoine matériel et immatériel ?*
- *Comment connaître et mettre en valeur toutes les composantes du patrimoine matériel et immatériel d'une ville ou d'un territoire ? Comment prendre en compte les pratiques culturelles dans les opérations d'aménagement du territoire ?*
- *Quel est le rôle du maire dans la prise en compte du pluralisme culturel dans sa ville ? Quelle est l'approche du maire « médiateur » ? Comment promouvoir la cohésion sociale à travers la médiation culturelle et la prise en compte du patrimoine culturel des communautés ?*
- *Quel est le rôle des industries culturelles dans le développement d'un territoire ? Quelles opérations peuvent être développées ?*

La politique de protection du patrimoine culturel au Mali

Sanogo Klessigué,
Directeur du patrimoine culturel du Mali



© Sanogo Klessigué

Introduction

La protection du patrimoine culturel est un objectif majeur au Mali. La politique patrimoniale nationale connaît un tournant à partir des années 2000 avec l'augmentation sensible du champ de la protection ainsi que de la coopération entre l'Etat et les collectivités territoriales. Le patrimoine malien devient progressivement un levier de développement économique et un élément de cohésion sociale.

Les instruments traditionnels de la protection juridique du patrimoine

Le Mali a adopté un ensemble de textes législatifs et réglementaires relatifs à la protection du patrimoine culturel à partir du milieu des années 1980. Les mesures traditionnelles de protection juridique du patrimoine sont l'inscription et le classement. En 2009, 109 biens sont inscrits à l'inventaire et 12 sont classés dans le patrimoine national. Cette protection s'appuie également sur les Conventions internationales qui complètent les dispositifs de protection et de connaissance mis en place au

niveau national. Quatre biens maliens sont inscrits sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO : il s'agit des Falaises du Bandiagara, des villes anciennes de Djenné et Tombouctou et du Tombeau des Askia. Trois biens sont inscrits sur la Liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité : l'Espace culturel du Yaaral et du Degal, la Charte du Manden, proclamée à Kouroukanfouga et la Réfection septennale du Kamabulon, Case sacrée de Kangaba. Sept Trésors humains vivants ont également été proclamés. Ces démarches témoignent de la double protection du patrimoine culturel matériel et immatériel malien, symbole d'une politique patrimoniale ambitieuse.

Le renouveau de la politique patrimoniale malienne

La politique patrimoniale malienne connaît un nouvel essor à partir des années 2000.

La protection juridique du patrimoine culturel immatériel se met progressivement en place. Une nouvelle définition du patrimoine culturel a été formulée dans le projet de loi adopté par le Conseil des Ministres du 15 décembre 2009 afin de prendre explicitement en compte toutes les catégories du patrimoine culturel matériel (meuble et immeuble) ainsi que le patrimoine culturel immatériel. Ce projet de loi dispose que le patrimoine recouvre « *l'ensemble des biens culturels matériels et immatériels qui, à titre religieux ou profane, revêtent pour l'État, les collectivités territoriales, les communautés, groupes et individus, une importance pour l'histoire, l'art, la pensée, la science et la technique.* »

La connaissance du patrimoine culturel s'est enrichie avec la réalisation de six inventaires entre les années 2000 et 2009 : la Carte culturelle du Mali, le Projet pilote d'inventaire du patrimoine culturel immatériel dans les Régions Koulikoro, Sikasso, Ségou et Gao, l'Inventaire du patrimoine culturel immatériel lié à l'Espace culturel du Yaaral et du Degal, l'Inventaire du patrimoine culturel lié au fleuve Niger (Projet « Niger - Loire : Gouvernance et Culture » ainsi que le grand projet d'inventaire général du patrimoine culturel du Mali). Ces opérations de repérage global du patrimoine dressent le bilan à la fois de son importance et des problèmes de conservation auxquels l'Etat malien doit faire face.

Divers projets, programmes et activités de protection du patrimoine culturel ont été menés ces dernières années parmi lesquels les plans de conservation des biens du patrimoine mondial, la restauration des biens inscrits ou classés, les plans de sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, les aménagements de parcs, jardins et monuments dans les villes, les publications sur le patrimoine ainsi que des amorces d'initiatives de gestion PPP (partenariat public - privé).

L'Etat mène également une politique muséale dynamique. Deux musées ont été créés à Sikasso et à Djenné et trois autres sont en construction à Dioforongo, Sékoro et M'Pèba. Lieux de conservation et d'éducation des citoyens au patrimoine, les musées sont également perçus comme un atout pour le développement local.

La mise en place d'une démarche participative entre l'Etat, les collectivités territoriales et les communautés

La politique patrimoniale malienne associe de plus en plus les collectivités territoriales et les communautés à l'Etat avant la conception et pendant la mise en œuvre de toute politique de conservation et de promotion du patrimoine culturel. Cela témoigne de la prise de conscience du rôle essentiel que les pouvoirs locaux et les populations ont à jouer dans le domaine de la préservation, de la valorisation et de la gestion de ce patrimoine.

La Direction du patrimoine mène en effet des opérations en concertation avec des collectivités. L'exemple de la ville de Mopti illustre cette démarche participative. Suite à la restauration de la Grande Mosquée, un projet d'amélioration des infrastructures a été développé à Komoguel. Sa mise en œuvre intègre plusieurs approches de développement social (santé, éducation, microcrédit) ainsi que l'assainissement du cadre de vie.

L'expérience de valorisation du patrimoine urbain de la ville de Saint-Louis du Sénégal

Cheikh Mamadou Abiboulaye Dieye,
Député-Maire de Saint-Louis du Sénégal



© UNESCO/Gilles Walusinski

Introduction

La ville de Saint-Louis, qui fête ses 350 ans d'existence, est un archipel de 4600 hectares, situé au Nord du Sénégal. Son espace urbain, dans lequel vivent environ 200000 habitants, est fragmenté en trois entités urbaines différenciées par les conditions morpho géographiques :

- le quartier Sor ;
- la Langue de Barbarie, une flèche sableuse entre le fleuve et l'Océan Atlantique et
- l'île, centre historique, inscrite sur la prestigieuse Liste du patrimoine mondial de l'Humanité, depuis le 2 décembre 2000.

Dans l'île Saint-Louis, on trouve des éléments multiples témoins de notre passé et de notre culture. Il s'y développe, également, des outils de planification, de gestion et une forte synergie, fruit d'une démarche concertée avec les différents acteurs.

Suite à l'inscription de l'île sur la Liste du patrimoine, sans attendre, la Commune de Saint-Louis a adopté un règlement provisoire d'architecture, sorte d'ersatz au Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV) qui ne sera adopté qu'en 2007.

Il convient de souligner que, déjà en 2002, la connaissance et la valorisation du patrimoine ont été inscrites en lettres d'or dans la politique municipale. Ainsi, toutes nos conventions de coopération, spécifiquement celles signées avec Lille Métropole Communauté Urbaine (LMCU) ont comme fil conducteur la gestion du patrimoine. Dans ce cadre et avec l'appui de l'Etat du Sénégal, de l'UNESCO et des partenaires de la coopération décentralisée, des instruments de valorisation du patrimoine de la ville de Saint-Louis ont été élaborés pour la mise en œuvre d'une bonne politique de sauvegarde du patrimoine :

1. Les instruments de valorisation du patrimoine

A l'actif de la ville de Saint-Louis, on peut citer :

- l'inventaire architectural et urbain ainsi que la base de données dénommée SIN'DAR, réalisés avec l'appui de Lille métropole Communauté Urbaine et de l'Ecole d'architecture de Lille. La base de données permet de stocker la mémoire architecturale de l'Île dans nos services ;
- le Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur, élaboré dans le cadre du partenariat entre l'Etat du Sénégal et l'UNESCO, et adopté par décret N°2000-694 du 30 juin 2008 portant application du PSMV de Saint-Louis ;

- la cartographie numérisée de la ville, outil de gestion d'un niveau de précision très enviable réalisée grâce à notre coopération avec Lille Métropole Communauté Urbaine (LMCU) ;
- le fonds d'aide mis en place en 2005 avec l'appui de l'UNESCO et qui a permis de réhabiliter des bâtiments et d'appuyer des activités économiques dans le quartier SUD de l'île pour 10 bénéficiaires ;
- le Bureau du patrimoine, préfiguration de la Maison du patrimoine qui sert de cadre d'informations et d'échanges sur le patrimoine de la ville.

Cependant, force est de souligner que quelque soit la qualité des outils produits, ceux-ci ne peuvent être performants que grâce à une synergie de l'ensemble des acteurs autour du patrimoine.

2. Convergence des acteurs autour du patrimoine

Celle-ci s'est traduite par :

- une opération de recherche sur les archives par le Centre de Recherches et de Documentation du Sénégal (CRDS) ex Institut Fondamental d'Afrique Noire (IFAN) ;
- la mise en place du Bureau du patrimoine, préfiguration de la future Maison du patrimoine, comme instrument d'éducation et de sensibilisation au patrimoine avec l'appui de LMCU ;
- la mise en place d'un Comité de Sauvegarde pour faire le monitoring sur l'état de dégradation des bâtiments (Mairie – Coopération).

A coté de ces instruments, la Commune a développé une politique de sensibilisation, d'information et de communication.

3. Information, sensibilisation et communication autour du patrimoine

La commune de Saint-Louis, avec l'appui de son Agence de Développement Communal, développe, depuis 1995, une politique de développement local axée sur le triptyque : démocratie participative, promotion de la citoyenneté et lutte contre la pauvreté. Elle a érigé la participation des citoyens comme credo. A ce titre, et à l'instar des autres quartiers de la ville, deux conseils de quartier ont été mis en place au Nord et Sud de l'île pour assurer un maillage en termes d'information sur le patrimoine. D'autres actions importantes sont également menées, à savoir :

- l'organisation d'émissions radio « Patrimoine et développement local » sur la problématique du patrimoine ;
- la réalisation d'un site internet ;
- la réalisation de brochures, plaquettes d'informations et cahiers du patrimoine ;
- l'organisation d'ateliers et séminaires à l'intention des élus, des entrepreneurs, tacherons, architectes, élèves et enseignants ;
- l'organisation de concours de quartier autour du patrimoine en partenariat avec le Syndicat d'initiative ;

Par ailleurs, c'est l'occasion pour moi, de remercier tous ceux qui se sont engagés et continuent de le faire à nos cotés pour la sauvegarde et la réhabilitation du patrimoine. Au rang de ceux-ci, il convient de citer:

- Lille Métropole Communauté Urbaine pour avoir permis à la ville de Saint-Louis de se doter d'outils modernes de valorisation du patrimoine (cf. en supra);
- la Wallonie Bruxelles qui a permis la réhabilitation de l'ex Assemblée Territoriale ;
- l'Agence Française de Développement qui va développer un projet de développement touristique dont le fil conducteur est le patrimoine ;

- l'UNESCO pour son accompagnement dans l'élaboration du PSMV ;
- la coopération espagnole pour l'ouverture, à Saint-Louis, d'Ecoles Ateliers dont une travaille sur la réhabilitation du Rognat Sud ;
- des associations de la société civile qui s'activent autour de la sensibilisation et de la réhabilitation du patrimoine.

Enfin, je ne saurais terminer sans interpeler l'UNESCO et le Centre du patrimoine mondial sur la nécessité d'une plus grande implication des collectivités locales dépositaires d'un patrimoine mondial même s'il est unanimement reconnu que ce sont leurs interlocuteurs principaux et signataires des conventions.

La commune V du district de Bamako : Enjeux et perspectives de la médiation entre les communautés

Boubacar Bah,

Maire de la Commune V du District de Bamako et Président de la Commission Jumelage et Coopération Décentralisée du Conseil du District

La commune V du district de Bamako a été créée au lendemain de l'indépendance du pays sur la rive droite du fleuve Niger. En ce début de XXIème siècle de nombreux défis sont à relever dans ce territoire récemment urbanisé et peuplé de différentes communautés.

A l'époque de la proclamation de l'indépendance du Mali, il n'existait que quelques villages et hameaux de culture parmi lesquels Kalabankoro, Djicoroni et Sogoniko sur la rive droite. Cette rive s'est métamorphosée dans les années 1960 et 1970 avec la création du quartier Mali, la construction du pont, des infrastructures scolaires, des routes de Ségou et Sikasso, de l'aéroport de Bamako-Sénou et le développement de l'immobilier de grand standing. Des communautés de l'ensemble du Burkina Faso, de Guinée et du Sénégal se sont installées par vagues successives dans la commune V. Le recensement effectué en 2009 indique que sa population de 410 000 habitants est en grande partie jeune, féminine, précaire, au chômage et isolée.

Cela empêche la constitution d'un capital social durable et favorise la création progressive d'espaces de contestation, de revendication de droits et d'oubli des obligations citoyennes. Et ce d'autant plus que de nombreux quartiers spontanés ont émergé autour des anciens hameaux de culture. La restructuration de ces quartiers fait partie des priorités et des défis que les autorités municipales doivent relever dans un futur proche. En effet la commune V contraste fortement avec l'ensemble de la rive gauche qui concentre l'essentiel des richesses, des services, des entreprises industrielles, les locaux administratifs, les hôpitaux, les principaux lieux de distraction et les centres sportifs.

Pour faire face à l'ensemble des demandes urgentes des citoyens, les autorités maliennes - l'Etat, le Conseil communal, le Maire et la chefferie de quartier (reconnue par le législateur comme un démembrement de l'Etat) - doivent conjurer leurs efforts dans le respect de la loi et de la réglementation. Ils doivent faire preuve d'inventivité pour créer des espaces de concertation et de dialogue permettant de proposer des solutions novatrices en matière de développement urbain dans le cadre de la décentralisation administrative.

Afin de ne plus être une « cité dortoir » en proie aux conflits entre les différentes communautés, la médiation du Maire est indispensable dans le cadre d'une société démocratique en construction depuis seulement vingt ans et d'une décentralisation administrative datant de 1997.

La médiation du Maire de la Commune V de Bamako semble facilitée par plusieurs facteurs favorables. Les différentes communautés partagent les mêmes valeurs comme la tolérance, la solidarité, le respect du travail... Les groupes socio ethniques sont très diversifiés, avec une forte tendance au brassage culturel lié à la pratique de l'exogamie. Il n'existe pratiquement aucun interdit de mariage de groupe à groupe à quelques exceptions près (castes). Ces « échanges de femmes » inter et intra groupes sont des amortisseurs et des régulateurs sociaux qui constituent l'un des plus importants facteurs de cohésion sociale. La femme est en effet un trait d'union qui minimise l'altérité. L'adoption quasi généralisée de la langue BAMAMAN comme véhicule de communication facilite également la mise en place de cette médiation.

L'une des responsabilités majeures du maire est d'instaurer un dialogue ouvert et pluriel par le biais d'une écoute individuelle personnalisée (en recevant les demandeurs d'audience) et d'une écoute collective pour promouvoir la cohésion d'ensemble excluant toute discrimination. Cette écoute collective se fonde sur la composition de missions de bons offices rassemblant des conseillers municipaux élus appartenant à toutes les tendances politiques, des chefs de quartiers et des représentants de la société civile. Ces missions sont amenées à résoudre des conflits ou à évoquer des projets en lien avec la vie de la commune comme le remplacement d'un chef de quartier, les différends religieux, l'assainissement, la sécurité... Les débats publics biannuels participent également à l'institutionnalisation du dialogue par le biais de la présentation aux habitants du budget communal et de son état d'exécution.

Il incombe également au maire de promouvoir et de valoriser les cultures et les coutumes de chaque groupe socio ethnique afin de favoriser les échanges entre les différentes communautés permettant à chacun de s'approprier la culture de l'autre. En effet selon un adage BAMAMAN « dès que tu connais l'autre, tu n'as plus peur de lui ». Cette médiation se met progressivement en place avec l'élaboration des inventaires et l'organisation de concours de chants, de danses, de théâtre, d'art culinaire et des biennales annuelles des jeunes qui ont révélé plusieurs artistes maliens de renommée internationale ou nationale. Elle vise à assurer de façon méthodique la promotion et la valorisation des acquis culturels de chaque groupe et à magnifier cette diversité culturelle, facteur d'intégration et de tolérance.

Le parcours du mouvement Slow Food et la défense de la biodiversité

Piero Sardo,

Président de la Fondation Slow Food pour la biodiversité



Fondée en 1986 par Carlo Petrini, Slow Food est devenue en 1989 une association éco-gastronomique. Vingt ans après sa création, elle regroupe 100 000 membres dans 130 pays au sein du réseau de Terra Madre¹ et a des directions nationales et des sièges locaux notamment en Italie, en Allemagne, en Suisse, aux Etats-Unis, en France, au Japon, au Royaume-Uni, en Hollande, en Australie...

Le domaine d'activité de Slow Food s'est progressivement enrichi entre la fin des années 1980 et la première édition de Terra Madre en 2004.

Tout en réaffirmant son principe fondateur - le droit au plaisir en tant que droit universel -, Slow Food a mené des actions afin de garantir ce droit à ses membres ainsi qu'à l'ensemble de la société.

Si l'alimentation de qualité reste l'objectif premier de l'association, c'est l'approche de Slow Food qui a évolué : elle est passée d'une dimension strictement gastronomique - centrée sur les qualités organoleptiques des plats, des vins ou des produits - à une dimension plus globale.



Fondazione Slow Food
per la Biodiversità
ONLUS

Il s'est en effet révélé rapidement nécessaire de prendre en compte les personnes et les techniques de production situées en amont de la chaîne alimentaire. Slow Food s'est ainsi tournée vers ceux qui travaillent la terre, ceux qui pêchent, ceux qui élèvent et enfin vers ceux qui transforment les matières premières. L'association est partie du principe que le plaisir procuré par des boissons et des aliments excellents devait aller de pair avec la protection des traditions culinaires, des variétés traditionnelles des productions et des cultures locales qui sont en danger face aux industries du secteur agricole et à la modernité dans le domaine alimentaire, synonyme de quantité et de profit - et non pas de qualité -. C'est afin de protéger ce patrimoine menacé de disparaître que Slow Food a mis en œuvre les projets de l'Arche du Goût² et des Sentinelles³, destinés à assurer aux producteurs locaux une rémunération juste et un marché satisfaisant.

Slow Food a par la suite conçu un programme d'éducation sensorielle afin que les consommateurs apprennent à reconnaître les aliments naturels et comprennent que les prix plus élevés de ces aliments sont dus à leurs qualités.

Cette éducation au goût est à la base de la protection des traditions gastronomiques locales.

Enfin l'association, qui considère que le droit au plaisir est un droit universel, a procédé à un transfert des expériences des pays du nord vers les pays du sud. Pour mener des actions dans les pays en développement, il était avant tout essentiel de trouver de nouvelles conceptions pour les notions de qualité, d'économie locale et de caractère naturel des produits. Terra Madre⁴, le réseau mondial des communautés de la nourriture, a joué un rôle majeur en aidant Slow Food à mieux voir et comprendre le monde et à vivre des expériences différentes, toutes centrées autour du même respect de la terre, des pratiques durables et de la souveraineté alimentaire. Cette rencontre avec Terra Madre a constitué un tournant pour l'association : les produits valorisés par Slow Food seront désormais bons, propres, justes et issus de petites communautés, celles de la nourriture. Un réseau de petits producteurs respectueux de ces critères s'est ainsi constitué pour résister ensemble et mettre un frein aux aspects néfastes de la mondialisation. Cela permettra de sauvegarder le patrimoine gastronomique traditionnel. L'œuvre de Slow Food vise donc en fin de compte à nous permettre de continuer à espérer.

¹ **Terra Madre** est la rencontre des communautés de la nourriture venues du monde entier avec un réseau créé en 2004 et constitué de producteurs, distributeurs, cuisiniers, universitaires et de gens travaillant pour une production alimentaire responsable et équitable.

² **L'Arche du Goût** recherche, catalogue, décrit et signale des saveurs presque oubliées du monde, des produits en danger d'extinction mais encore vivants et aux potentialités productives et commerciales réelles. L'idée de prêter cette métaphore biblique au monde de la nourriture remonte à 1996 et la première liste de produits est spontanée ; ensuite, la nouvelle commission scientifique de l'Arche italienne a établi les critères de sélection des produits de l'Arche. Ceux-ci, très résumés, sont : l'excellence gastronomique, le lien avec le territoire, le caractère artisanal, la dimension durable des exploitations et le danger d'extinction. Une fois les critères établis, le travail de sélection commence : en quelques années, la commission italienne a évalué et sélectionné presque cinq cents produits. Le travail s'est avéré fertile : dans de nombreux pays du monde, des commissions ont vu le jour. En 2002 une commission internationale est née de la rencontre de ces expériences : lieu de rencontre des différents pays, elle met en réseau les expériences dans le monde entier et représente actuellement 17 nations.

³ **Les Sentinelles** sont l'étape suivante, mais pas nécessairement automatique, au catalogage de l'Arche. Pour valoriser un produit, il faut réunir les quelques producteurs qui restent et les rendre visibles, les aider à communiquer l'excellence gastronomique de leur production et encourager des prix plus justes. Il faut parfois des interventions structurelles : construire un abattoir, restaurer un four ou les murs en pierres sèches d'un vignoble. Un seul projet ne suffit pas : il en faut autant qu'il y a de produits, chacun est étudié pour soutenir une filière précise de production. Les Sentinelles sont donc des projets ciblés sur le territoire. Ils peuvent ne concerner qu'un seul fromager (peut-être le seul à être dépositaire de la technique de production d'un fromage) ou bien rassembler des milliers de paysans.

⁴ Les communautés de **Terra Madre** se réunissent pour : proclamer que la production de la nourriture doit conserver un rapport harmonieux avec l'environnement, affirmer la dignité culturelle et scientifique des pratiques traditionnelles et rentrer dans leurs pays d'origine avec la sensation positive de faire partie intégrante d'une vraie « communauté de destin ». Ce réseau mondial trouve son énergie vitale dans les rencontres entre les communautés de la nourriture qui se déroulent régulièrement – de 2004 jusqu'à présent – dans les cinq continents avec des réunions qui ont eu lieu en Irlande, Hollande, Éthiopie, Brésil et Biélorussie. Ces événements offrent la possibilité aux agriculteurs, fromagers, éleveurs et pêcheurs de discuter et de partager leurs savoirs et leurs expériences. Terra Madre n'est cependant pas faite que de réunions nationales et internationales, son histoire est riche en échanges et collaborations. Au cours de ces dernières années, nombreux sont les moments où les petits producteurs se sont rencontrés : 52 communautés internationales de la pêche ont visité les productions italiennes ; des paysans ougandais ont accueilli 25 petits cultivateurs kenyans pour partager leurs compétences et leurs connaissances ; les femmes imraguens de Mauritanie, productrices de poutargue, se sont rendues à Orbetello pour un séminaire organisé par leurs collègues italiens.

V Table ronde 2 :

« Patrimoine culturel et développement local : de Yaoundé (2003) à Marrakech (2009) : engagements et perspectives »

Les sommets Africités représentent une opportunité unique pour faire progresser la réflexion sur le patrimoine culturel en Afrique et son lien avec le développement durable. Cette question a été portée pour la première fois à l'attention des élus municipaux africains lors du Sommet Africités III, en décembre 2003 à Yaoundé, à travers une session spéciale organisée par le Centre du patrimoine mondial. Les recommandations qui en sont sorties constituent « L'Initiative de Yaoundé pour la protection et la mise en valeur du patrimoine urbain et de la diversité culturelle des villes africaines ». Elle incite chacun des acteurs (autorités municipales mais aussi autorités nationales, professionnels et organismes internationaux) à intégrer le constat effectué sur les ressources pour le développement du patrimoine urbain africain en même temps que sur les dangers qui y sont attachés et à agir pour sa sauvegarde et sa valorisation.

La session spéciale « Patrimoine culturel des villes et territoires, les enjeux du partenariat », organisée dans le cadre du Sommet Africités IV à Nairobi s'inscrivait dans le prolongement de celle de Yaoundé : elle a permis de valoriser les initiatives qui avaient été menées au cours des trois années. Si la session de Yaoundé était centrée sur la ville, lieu privilégié de l'activité économique, sociale et culturelle, les initiatives prises depuis, notamment dans le cadre du projet « Niger-Loire : Gouvernance et Culture » et à l'occasion de l'élaboration du guide « Patrimoine culturel et développement local », démontrent que les questions de territoire d'influence et de partenariat prennent une dimension déterminante.

En réponse à la demande des élus africains, le Centre du patrimoine mondial, avec le soutien de la Convention France-UNESCO (Ministère des affaires étrangères et européennes et Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de la Mer) a inscrit son engagement en faveur des collectivités locales africaines sur le long terme.

La table ronde n. 2 veut mettre l'accent sur la continuité des actions entreprises depuis 2004 et en particulier sur les actions de formation.

Le besoin d'outils pédagogiques et de formation dans le domaine du patrimoine a été formulé lors du Sommet Africités III (Yaoundé 2003) et réitéré lors du Sommet Africités IV (Nairobi 2006).

L'ouvrage « Patrimoine culturel et développement local. Guide à l'attention des collectivités locales africaines »¹ édité et diffusé à partir des besoins exprimés lors de ces sommets, est conçu comme un outil d'aide à la décision. Il est destiné à impulser une nouvelle dynamique et à miser sur la spécificité culturelle et patrimoniale des collectivités comme levier de développement.

Ce guide a également été distribué lors de la XXIIe Assemblée générale de l'AIMF à Hué, en 2007 : là encore, le souhait d'avoir des outils pédagogiques et des formations sur le sujet a été renouvelé par près de 300 maires et représentants des villes francophones et de leurs associations.

¹ Co-édité par la Convention France-UNESCO et CRATERRE ENSAG en 2006. Il a été rédigé avec l'appui de l'Ecole du patrimoine africain (EPA), de l'Ecole africaine des métiers de l'architecture et de l'urbanisme (EAMAU) et du Partenariat pour le Développement Municipal (PDM).

Les élus ont souligné l'importance primordiale de la formation, et les partenaires (à ce stade l'AIMF, le PDM, CRAterre ENSAG, l'EPA, l'INSEP, l'Université de Bamako et l'UNESCO) ont initié des formations pilotes dont la première, à l'attention des élus du Bénin, Togo et Burkina Faso, a eu lieu en novembre 2008 à Porto Novo au Bénin, organisée conjointement avec le 10ème séminaire des Directeurs du patrimoine culturel du programme *Africa 2009*.

Au moment où le programme décennal *Africa 2009* pour une meilleure gestion et conservation du patrimoine sur l'ensemble du Continent africain touche à sa fin, avec plus de 370 professionnels aux capacités renforcées, il est légitime d'étendre l'apport du patrimoine au développement en mobilisant les autorités locales dans sa conservation et valorisation. Les acquis méthodologiques et humains du programme *Africa 2009* peuvent être mis à profit du développement territorial, à travers un programme de consolidation des capacités des décideurs et techniciens municipaux dans la gestion du patrimoine.

Un autre élément est également fondamental : **un aller-retour constant entre des formations et des projets concrets, opérationnels, qui confrontent la théorie à la réalité du terrain et les contenus des formations.**

Ce parti pris méthodologique est mis en pratique dans le projet « Niger-Loire : Gouvernance et Culture » en cours au Mali depuis deux ans.

Associant des collectivités locales du nord et du sud, le projet prévoit des actions de recherche opérationnelle dans le domaine culturel (inventaire du patrimoine lié au fleuve, enquêtes anthropologiques sur les peuples de l'eau) et dans celui de la gestion de l'eau (pêche, extraction de sable), des actions de formation à l'attention des collectivités locales et des opérations pilotes d'assainissement ou d'accès à l'eau. L'enjeu est de contribuer à la formation des agents des collectivités

à travers la mise en œuvre d'opérations démonstratives, et d'alimenter les modules de formation à partir des données recueillies dans les enquêtes et les actions pilotes.

Depuis 2000 la présence des sites africains sur la Liste du patrimoine mondial a fortement évolué. Cela est le fruit aussi bien des efforts du Centre du patrimoine mondial pour le rééquilibrage de la Liste en faveur des pays du sud (dans le cadre de la Stratégie globale) que de l'amélioration des compétences au niveau africain dans le domaine du patrimoine, notamment grâce au programme *Africa 2009*.

Mais cela peut être interprété aussi sous un autre angle : le patrimoine culturel africain, avec ses spécificités, contribue peu à peu à faire évoluer la conception du patrimoine représenté sur la Liste.

Dans le processus de préparation des dossiers pour inscription sur la Liste du patrimoine mondial, les Etats restent les responsables vis-à-vis du Comité du patrimoine mondial, étant les signataires de la Convention de 1972. Mais l'engagement des décideurs au niveau local est fondamental : **les décideurs locaux sont au cœur du système de gestion des biens sur leur territoire**, système qui comporte nécessairement des mécanismes de partage de valeurs avec les populations locales.

Dans ce sens, le processus d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial est une opportunité pour d'un côté, faire évoluer la communauté internationale vis-à-vis de sa représentation «du» patrimoine et, de l'autre, faire évoluer les modes de gestion du patrimoine au niveau local.

En ce qui concerne la coopération internationale, la déclaration de Paris de 2005 sur l'efficacité de l'aide et le programme d'action d'Accra de 2008, ont ouvert un débat intéressant et constructif pour une meilleure adaptation de l'aide aux différentes situations nationales et à travers la recherche d'une meilleure appropriation des projets

de développement de la part des populations bénéficiaires.

La culture n'a pas encore été citée explicitement comme un élément à considérer, même si, pour mettre vraiment la coopération au service du développement, la dimension culturelle devrait systématiquement être prise en compte.

Dans ce sens **les collectivités locales ont un rôle particulier à jouer.**

Par leur nature, les échanges entre collectivités locales mettent les hommes au cœur des partenariats, en premier lieu les décideurs et les techniciens municipaux, ensuite les populations elles-mêmes : un des enjeux de l'action extérieure des collectivités locales réside dans l'échange et la connaissance de l'autre, dans l'ouverture et la prise en compte de la diversité culturelle. Même historiquement, les premiers jumelages dans l'Europe de l'après guerre ont eu comme but de « réconcilier les peuples ».

Suite à la prise de conscience de l'importance de ces aspects et de leurs retombées sociales et économiques, de plus en plus de coopérations décentralisées se développent sur des questions directement liées à la culture et au patrimoine.

Questions posées :

- *Quelles compétences pour la protection et la mise en valeur du patrimoine culturel sont nécessaires au niveau des collectivités locales ? Quelle formation pour les élus et techniciens municipaux ? Quelle articulation possible entre le niveau national et le niveau local ?*
- *Comment est-il possible de prendre en compte la dimension culturelle dans des projets concrets de développement territorial ?*
- *Quelle reconnaissance du patrimoine africain au niveau international ? La spécificité du patrimoine africain peut-elle faire évoluer la Liste du patrimoine mondial (et en conséquence nourrir les débats des instances internationales) ? Quels défis se posent aux élus porteurs d'une démarche « patrimoine mondial » ?*
- *Quel rôle joue la coopération décentralisée dans le domaine du patrimoine ? Est-elle un mécanisme de coopération adapté à ces thématiques ?*

Le programme *Africa 2009*

Bakonirina Rakotomamonjy
Consultante, CRAterre ENSAG



© Africa 2009

Introduction

Le patrimoine culturel africain reconnu mondialement pour sa richesse et sa diversité, s'est fortement dégradé au XX^{ème} siècle. C'est pour répondre à ce constat affligeant, qu'en 1996, une enquête lancée par l'UNESCO-CPM, l'ICCROM et CRAterre-ENSAG auprès de 44 institutions en charge de la conservation du patrimoine en Afrique a été menée afin de faire un bilan de la situation. Plus de 60% des pays y ont participé. Les résultats ont permis d'identifier un certain nombre de difficultés.

Des problèmes critiques étaient alors rencontrés par les professionnels de la région. Ils concernaient divers domaines: 1) la déficience d'inventaires prenant en compte les richesses particulières à l'Afrique 2) des législations ineffectives et inadaptées aux réalités locales 3) des structures institutionnelles instables et faibles en ressources humaines, techniques et financières, le tout aggravé par 4) l'insuffisance de collaborations au niveau sous-régional 5) la rareté de politiques de conservation et de planification et enfin 6) la

défaillance des mécanismes participatifs associant les parties prenantes.

C'est sur la base de cette enquête qu'une stratégie de formation pour la conservation du patrimoine culturel immobilier en Afrique subsaharienne a été élaborée: le programme décennal *Africa 2009*.

Au terme du Programme (décembre 2009), les résultats suivants ont été atteints :

1. une meilleure capacité des institutions nationales pour gérer et conserver les sites du patrimoine (renforcement du cadre législatif et administratif, élaboration de plans de gestion participatifs, projets *in situ* de conservation et de mise en valeur, etc.) ;
2. une perception plus juste de l'importance du patrimoine culturel immobilier et de son possible rôle pour un développement durable, auprès des professionnels, des décideurs et des communautés locales (inventaires, documentation, promotion, séminaires entre décideurs, etc.) ;
3. un réseau actif de professionnels qui partagent une même vision et échangent informations et expériences.

Au vu de ces importants résultats, il est intéressant de mieux comprendre comment le programme *Africa 2009* a opéré et d'identifier les perspectives futures pour bâtir les compétences au niveau des collectivités locales pour la protection et la mise en valeur du patrimoine culturel.

Dix ans d'expérience de formation en Afrique nous apprennent qu'il ne suffit pas d'enseigner seulement « quoi faire ? » mais surtout « comment le faire ? » en prenant en compte les réalités locales.

Le programme *Africa 2009* a été particulièrement juste dans la réponse à cette dernière question. Original dans sa forme et dans son contenu, il a été conçu et mis en œuvre pour répondre de manière spécifique aux problématiques africaines. Pour ce faire, plusieurs systèmes ont été mis en place:

Une structure de gestion participative

Le Comité de Pilotage du programme était composé des représentants des institutions responsables de la conservation en Afrique, premières bénéficiaires du programme, des structures régionales de formation (EPA et CHDA) garantes de l'ancrage des acquis sur le continent et enfin des organismes internationaux de conservation (UNESCO CPM, ICCROM, CRAterre-ENSAG). Cette structure de gestion a permis qu'ensemble, les différentes parties prenantes identifient et répondent aux besoins.

Aussi, les séminaires des Directeurs du patrimoine permettaient annuellement aux directeurs de prendre conscience des avancées du programme, de garantir sa révision et ainsi d'orienter sa progression. En étant régulièrement à l'écoute des bénéficiaires, les auteurs du programme ont pu être pertinents et s'adapter aux contextes locaux.

Une approche holistique

Bien qu'un certain nombre d'obstacles aient été identifiés en 1996, les initiateurs et auteurs du programme ont souhaité approcher la question de la conservation et de la gestion du patrimoine de manière holistique. Ainsi, ils ont évité le piège des réponses trop techniques en construisant leur stratégie sous l'angle de la participation active des communautés. Dans ce sens, les collectivités territoriales, acteurs premiers de la conservation du

patrimoine à l'échelle territoriale se devaient d'être impliquées.

C'est donc tout naturellement que le Comité de pilotage du programme *Africa 2009* a souhaité dès 2002 soutenir les diverses et heureuses initiatives lancées lors du 3^{ème} Sommet Africités (Yaoundé 2003) par le PDM, le Sénat français et le Centre du patrimoine mondial dans le cadre de la Convention France-UNESCO, pour « conseiller les responsables politiques et techniques de collectivités africaines concernées et mettre en place des actions communes : journées de formation, séminaires, outils pédagogiques » dans le domaine de la conservation et de la valorisation du patrimoine.

En novembre 2008, une session de formation pilote sur le thème du « patrimoine et de la décentralisation » a été organisée à l'Ecole du patrimoine africain en collaboration avec le programme *Africa 2009*, l'AIMF et la Convention France-UNESCO.

Cette première rencontre a démontré la pertinence de ces échanges entre élus et professionnels du patrimoine et confirmé le besoin d'outils pédagogiques dans le domaine du patrimoine à l'intention des collectivités locales, déjà formulé lors du Sommet Africités III (Yaoundé 2003) et réitéré lors du Sommet Africités IV (Nairobi 2006).

Des enseignements adaptés au contexte

Pour s'assurer que le programme était bien ancré dans les réalités du terrain, deux grands axes d'actions le structuraient : d'une part le *Projet Cadre* portant essentiellement sur la formation, la réflexion et l'évolution de la pensée et d'autre part les *Projets Situés* ou projets *in situ*. *Africa 2009* s'est enrichi de l'interaction d'activités développées à ces deux niveaux. Les informations émanant des *Projets Situés* ont alimenté les activités développées au sein du *Projet Cadre*, tandis que les idées nouvelles et concepts développés dans le *Projet*

Cadre étaient, en retour, appliqués dans les **Projets Situés**. Ces allers-retours permanents ont permis au programme de créer des références et des modèles spécifiques, susceptibles d'enrichir l'état des connaissances et d'aider à l'établissement de méthodes adaptées à la planification et la gestion au niveau des sites et plus largement, pour la gestion du patrimoine immobilier au niveau national.

Des pistes de réflexion pour une meilleure gestion du patrimoine à l'échelle territoriale.

La mise en place de près de cinquante plans de gestion élaborés en collaboration avec les parties prenantes a permis de comprendre qu'il existe (heureusement) de multiples schémas d'interaction et de collaboration entre le niveau local et le niveau national (co-gestion, gestion concertée, gestion autonome avec suivi par l'autorité locale...). En effet cette diversité est fonction de nombreux facteurs tels que la nature et la valeur du bien, les initiatives locales, les besoins auxquels l'utilisation du patrimoine peut répondre, etc. Ces études de cas sont de riches sources d'enseignements et pourraient inspirer les collectivités locales.

Un réseau

Au moment où le programme décennal *Africa 2009* arrive à son terme, plus de 370 professionnels ont vu leurs capacités renforcées et 1200 professionnels sur le continent sont mis en réseau. Ce capital humain constitue une base considérable pour poursuivre ces efforts de conservation du patrimoine.

Pour conclure, une collaboration entre le réseau du programme *Africa 2009* et les représentants des collectivités locales est souhaitable. Les acquis méthodologiques et humains du programme *Africa 2009* peuvent être mis à profit du développement territorial, à travers un programme de consolidation des capacités des décideurs et techniciens municipaux dans la gestion du patrimoine. Cette action serait complémentaire aux efforts du

programme *Africa 2009* et aux nombreuses initiatives encore à poursuivre sur des projets concrets et opérationnels, riches d'enseignements culturels.

« Patrimoine culturel et développement local » projet de renforcement des capacités à l'attention des collectivités locales africaines

Arianna Ardesi

Unité des projets spéciaux, Centre du patrimoine mondial, UNESCO

Patrimoine culturel &
développement local



Le projet « Patrimoine culturel et développement local » se positionne dans la continuité d'*Africa 2009* et en complémentarité avec ce qui a déjà été accompli dans ce cadre. Le formidable réseau de professionnels qui est aujourd'hui actif sur le Continent sera mis à profit de ce nouveau projet, expérimental, qui a comme cible les élus et techniciens municipaux.

Le déplacement du public bénéficiaire des professionnels du patrimoine aux représentants des pouvoirs locaux est très significatif des progrès accomplis 1) par les collectivités, dans la prise en compte du patrimoine comme élément fondamental de leur territoire et 2) par les autres acteurs traditionnellement en charge du patrimoine, dans l'élargissement et le partage d'informations et compétences.

Ce projet est le résultat de l'engagement du Centre du patrimoine mondial et d'autres partenaires, je pense notamment à l'Ecole du patrimoine africain, à CRAterre ENSAG, au PDM, aux instituts de formation des Universités de Nouakchott et de Bamako, aux cotés des collectivités africaines.

Il est né du constat suivant dressé lors d'Africités III :

- la culture et le patrimoine culturel en Afrique, sont un réservoir potentiel de développement encore largement inexploité, particulièrement dans l'espace urbain ;
- dans le processus de décentralisation en cours, les autorités municipales ont un rôle essentiel à jouer dans la mise en place de stratégies destinées à protéger le patrimoine urbain, à valoriser l'identité culturelle et, plus largement, à améliorer la qualité de vie dans les villes ;
- la prise en compte du patrimoine doit être intégrée dans tous les outils et projets d'aménagement du territoire et d'amélioration des conditions de vie de la population.

Depuis 2007 et la présentation de l'ouvrage « Patrimoine culturel et développement local : guide à l'attention des collectivités locales africaines » lors de son Assemblée Générale à Hué, l'Association Internationale des Maires Francophones (AIMF) est venue se joindre aux autres partenaires pour en renforcer les activités.

Ensemble nous avons organisé à Porto Novo une formation pilote en 2008 qui a réuni élus et techniciens de Bénin, Togo et Burkina Faso. Cette expérience a été très utile pour tirer les premières leçons du contact avec les élus et se confronter avec l'application des concepts exprimés dans le manuel.

C'est proprement sur la base des acquis méthodologiques et techniques de l'expérience de Porto Novo que le projet triennal « Patrimoine culturel et développement local » a été présenté à l'Union européenne et a obtenu de celle-ci un cofinancement.

Il débutera en janvier 2010 et sera piloté par l'AIMF.

Son objectif est de renforcer les capacités des collectivités locales à intervenir directement dans des activités de développement basées sur les qualités patrimoniales de leurs territoires.

Le partenariat associe des structures de formation (CRAterre, Institut supérieur des Arts et Culture de Dakar, Université de Bamako, Ecole du patrimoine africain, Institut Supérieur de Commerce et d'Administration d'Entreprises de Nouakchott), des collectivités (Ville de Grand-Bassam, Ville de Praia, Communauté urbaine de Nouakchott, Ville de Bamako), des associations de collectivités (Partenariat pour le Développement Municipal, Associations Nationales des Municipalités de Bénin, Cap Vert, Mali, Mauritanie et Sénégal) et des professionnels du patrimoine (Directions du patrimoine culturel du Bénin, Cap Vert, Mali, Sénégal et de la Mauritanie, UNESCO, Centre du patrimoine mondial - Convention France-UNESCO) pour mettre au profit du programme une équipe multidisciplinaire et intersectorielle.

Le projet prévoit l'élaboration de plusieurs modules : des sessions de sensibilisation et des séminaires d'échanges régionaux à l'attention des élus ; des formations généralistes à l'attention des secrétaires généraux des communes et des cours d'approfondissement régionaux à l'attention des professionnels territoriaux déjà actifs dans le domaine (architectes, ingénieurs, archéologues).

La conception et la mise en œuvre des formations seront précédées par une phase d'enquête auprès des communes du Bénin, Cap Vert, Mali, Mauritanie et du Sénégal, pour mieux connaître l'offre de

formation déjà existante, les besoins et les souhaits des collectivités locales en la matière.

Au delà des activités programmées, il me semble important de présenter la démarche relative à l'élaboration du projet qui sera mis en œuvre au cours des trois prochaines années :

- le patrimoine sera appréhendé au sens large : nous travaillerons autant sur les aspects matériels qu'immatériels, sur le patrimoine urbain comme rural, archéologique comme moderne, sur les « paysages culturels »... Le lien avec le territoire et ses différentes composantes patrimoniales sera toujours mis en avant. Dans ce sens, il faut apporter une précision : le fait d'indiquer dans le titre patrimoine « culturel » n'est pas du tout restrictif par rapport au patrimoine naturel dans le sens que les deux composantes du patrimoine, nature et culture, sont souvent indissociables et complémentaires. Le mot « culturel » a été utilisé par souci de cohérence par rapport aux champs de compétences des partenaires du projet, qui ne sont pas spécialistes du patrimoine naturel *stricto sensu*.
- l'organisation des ateliers de sensibilisation se fera sur une base nationale pour pouvoir traiter des thématiques propres au pays d'accueil. Les expériences seront partagées dans un second temps lors de séminaires d'échange régionaux.
- l'approche multi-acteurs, qui permet de confronter les élus aux institutions en charge de la protection du patrimoine et à d'autres représentants de la société civile, et qui avait été saluée très favorablement par les participants de l'atelier de Porto Novo, sera maintenue.
- un dialogue continu entre les sessions de formation et des opérations concrètes sera conduit. Pour illustrer des exemples de bonnes pratiques et ancrer les contenus des formations

dans des réalités de terrain, des projets opérationnels seront mis en œuvre dans des communes bénéficiaires. Cela ne rentre pas directement dans le projet de formation, mais en constitue un complément fondamental : pour le mettre en œuvre les partenaires chercheront les synergies à établir avec les autres projets qu'ils mènent.

- la capitalisation des résultats se fera 1) par la constitution d'un réseau permanent de « villes patrimoniales » qui permettra les échanges et le partage d'expériences entre les villes bénéficiaires des formations 2) par la volonté des instituts de formation partenaires d'inscrire des enseignements sur les questions patrimoniales dans leurs cursus traditionnels et d'adresser des modules spécifiquement aux collectivités locales.

Pour conclure, il s'agit d'un projet pilote, à petite échelle, mais dont l'ambition est grande : lancer un processus et une prise de conscience du rôle fondamental du patrimoine dans la vie des territoires, dans les six pays bénéficiaires (Bénin, Cap Vert, Côte d'Ivoire, Mali, Mauritanie et Sénégal) dans un premier temps et dans d'autres pays par la suite.

La formation de responsables de collectivités locales et de services déconcentrés de l'Etat malien

Bani Touré,
Professeur, Université de Bamako



© Bani Touré

Introduction

L'Institut Universitaire de Développement Territorial de l'Université de Bamako délivre une formation initiale : le Master Professionnel Décentralisation et Ingénierie du Développement local (DIDL), créée en 2008, et une formation continue à des responsables de collectivités locales ou des services déconcentrés de l'Etat.

La formation initiale au Master professionnel DIDL

Le Master professionnel DIDL (ancien DESS DIDL créée en 2005) prépare aux fonctions d'expertise de la gestion administrative, économique et financière dans le domaine du développement local ou territorial en accompagnement et en appui aux politiques de décentralisation. Trois promotions d'auditeurs ont été formées depuis 2005. Le public cible du Master est constitué de personnes détentrices d'un diplôme de niveau maîtrise (bac + 4) et exerçant des activités en lien avec le

développement local ou territorial : il s'agit de cadres et responsables du secteur public, d'élus des collectivités locales et territoriales, de cadres du secteur privé, notamment des cabinets et bureaux d'études ou d'entreprises d'ouvrage œuvrant dans l'espace local ou territorial (salariés, dirigeants et promoteurs dans le cadre de projets d'auto-emploi), de responsables de groupements, d'associations, d'ONG, de projets et programmes de coopération, de syndicats et de « courtiers du développement » qui assurent l'interface entre les bénéficiaires des projets et les institutions de développement. La cible secondaire des formations rassemble des étudiants en formation initiale ou continue ayant un niveau maîtrise et qui décident de se spécialiser dans les métiers liés au développement.

Les responsables de collectivités locales ou des services de l'Etat sont formés pendant quinze mois. A l'issue de cette formation ils peuvent exercer des responsabilités d'animateur, de gestionnaire, de chargé de projet ou de programme. Ils sont capables d'identifier les projets et les publics cibles à partir d'un travail préalable d'inventaire et de diagnostic sur la base de démarches participatives, de rédiger des documents de projets précisant les objectifs, les résultats attendus, les activités programmées, de chiffrer les moyens humains et financiers nécessaires, de soumettre ces projets aux agences internationales de coopération technique, de les mettre en œuvre, les piloter, les animer et enfin de les évaluer. Le tronc commun se compose de cours théoriques de base et d'enseignements généraux (150 heures) portant sur la macro-économie du développement, l'analyse et

les stratégies de développement, la gouvernance locale, le droit et les institutions de développement local ainsi que de séminaires de méthodologie (150 heures) en lien avec la pratique : enquêtes de terrain, analyse d'impact et maîtrise de l'outil informatique, des méthodes statistiques de collecte et d'exploitation de données et du Système d'Information Géographique.

Les apports du projet Niger-Loire

Dans le cadre du projet Niger-Loire, en partenariat avec l'UNESCO et l'Union européenne, des modules spécifiques sur le fleuve ont été introduits dans ce tronç commun ainsi que deux options de spécialisation sur la gestion du patrimoine culturel et sur la gestion environnementale des milieux aquatiques et fluviaux. Deux promotions successives d'une trentaine d'étudiants ont été recrutées pour ces deux options nouvellement créées. La première promotion a été formée de janvier 2008 à mai 2009. En octobre 2009 une campagne de communication a été lancée à la Télévision Nationale du Mali, la première chaîne de radio ainsi que dans le quotidien national L'Essor pour recruter la deuxième promotion.

Ces modules ont été élaborés en coopération avec l'Université de Tours et l'Université Catholique de l'Ouest. Les aspects théoriques ne représentent que 25 % du temps alloué aux enseignements. La démarche pédagogique est ainsi fortement liée à la pratique. Le contenu des cours est alimenté par les résultats des enquêtes et des actions pilotes réalisées dans le cadre du projet et intégrées aux cours sous forme d'études de cas – ce qui permet de les ancrer dans la réalité des collectivités.

L'option Gestion du patrimoine culturel (d'une durée de 230 heures de cours) vise à apporter des connaissances approfondies sur :

- les liens entre patrimoine culturel, gestion urbaine, aménagement du territoire et

valorisation touristique dans le cadre du développement durable ;

- la conception et la mise en œuvre de politiques et stratégies d'intégration du patrimoine culturel dans le processus du développement local (secteurs d'intervention, rôles respectifs des acteurs, évaluation des coûts, plans et programmes, articulation planification locale et nationale) ;
- le cadre législatif, réglementaire et institutionnel et les mesures de protection du patrimoine culturel ;
- les aspects pratiques du processus de promotion du patrimoine culturel : identifier, inventorier (objectifs, méthodes outils) ; conserver, restaurer, réhabiliter (critères de choix, méthodes, outils) ; rendre accessible : aménagement d'équipements, de parcours, signalétique, musées, centres d'interprétations ; faire connaître : formes et supports d'information et de diffusion, actions pédagogiques (sensibilisation, formation) ;
- ingénierie et management des projets : analyses financière et économique, passation de marchés, suivi-évaluation, maîtrise d'ouvrage ;
- mobilisation de financements des projets.

La formation comprend également la rédaction d'un mémoire ainsi qu'un stage de trois mois.

Dans le cadre des stages, des binômes d'étudiants franco-maliens ont été créés en 2008 et en 2009. Au total 12 étudiants de Tours et d'Angers se sont rendus au Mali pour faire des stages en lien avec la Maison du fleuve à Ségou, la Maison du Delta à Mopti, l'assainissement à Djenné, la réfection des berges du port de pêche, les teinturières de Bamako, la formation des piroguiers et le développement de l'écotourisme à Mopti... Ces stages en binôme ont été source d'échanges et d'enrichissement mutuel entre les étudiants. Ils ont aussi permis d'améliorer de nombreuses pratiques et d'augmenter les capacités de diagnostics au sein des organismes d'accueil des stagiaires.

Le projet Niger-Loire a également permis à des chargés d'étude et de projet rattachés à l'Institut Universitaire de Développement Territorial de l'Université de Bamako de réaliser des stages dans la région ligérienne.

Le bilan des deux premières promotions du Master est très positif. Les auditeurs, les organismes employeurs ainsi que les enseignants sont très satisfaits. La formation innovante qui y est dispensée est en adéquation avec les besoins prioritaires de développement du pays.

La formation continue des acteurs du développement local

L'Institut Universitaire pour le Développement Territorial de l'Université de Bamako délivre également une formation continue pour les agents des collectivités locales et des services déconcentrés de l'Etat. Au total 75 agents ont été formés en 2008 sur trois sites pilotes- Bamako, Ségou et Mopti/Djenné - dans le cadre de deux modules portant sur l'étude, le montage et la gestion de projets ainsi que sur le suivi, le contrôle et l'évaluation des projets. Ces modules concernaient des techniciens de niveau Bac+2/3 au moins. Trois autres modules consacrés à la gouvernance de l'eau, la gestion de l'environnement et du patrimoine culturel seront organisés en août 2010 pour des techniciens de niveaux CAP et BT au moins. A l'issue de ces formations de courte durée, des certificats, brevets, attestations ou attributions de crédits d'enseignement ont été délivrés aux participants. Au total 375 agents seront formés pendant les trois années du projet Niger-Loire.

Les retours des participants aux trois sessions de formation continue sont très positifs. La quasi-totalité d'entre eux ont apprécié le sérieux du programme, le professionnalisme des intervenants ainsi que l'apport de cette formation sur le développement de leurs compétences.

Quelques éléments d'évaluation ont déjà été recueillis auprès des auditeurs et des services d'origine :

- à Ségou l'un des auditeurs qui avait amené un projet pour le soumettre comme étude de cas est en voie d'obtenir son financement ;
- suite aux bilans très favorables des deux directeurs de zones envoyés par l'Office du Niger à l'atelier de formation continue de Ségou, le Directeur Général de cet Office propose d'organiser une session spéciale de l'atelier à l'attention de tous les directeurs de zone ;
- le participant à l'atelier de la Direction Régionale de l'Hydraulique de Ségou a exprimé sa satisfaction sur le contenu de la formation qui lui a apporté des connaissances précieuses sur les dimensions économique et financière des projets. La DRH de Ségou propose d'envoyer ses agents à la prochaine formation ;
- cinq agents techniques de l'UNESCO Bamako ayant participé à l'atelier réalisé dans la capitale ont exprimé leur entière satisfaction sur les compétences acquises grâce à la formation.

En raison de la forte demande de formation destinée à des cadres de niveau bac + 2 ou 3 travaillant pour des collectivités territoriales, l'Institut envisage d'organiser progressivement plusieurs sessions de formation de courte durée qui seront sanctionnées par la délivrance de certificats, brevets, attestations ou d'attributions de crédits d'enseignement. Une licence 3 professionnelle pourrait par ailleurs être créée dans le cadre du système LMD afin de former ces cadres pendant une année entière.

Les différents partenaires de l'Institut

Le Master professionnel DIDL et la formation continue des agents des collectivités territoriales et des services déconcentrés de l'Etat s'inscrivent dans le cadre de partenariats nationaux et internationaux. L'Institut a de nombreux partenaires

à Bamako parmi lesquels la Faculté des Lettres, Arts et Sciences Humaines, l'Ecole Supérieure d'Ingénierie, d'Architecture et d'Urbanisme de Bamako, la Direction Nationale du Patrimoine Culturel, la Direction Nationale de l'Action Culturelle, l'Institut des Sciences Humaines et le Musée de Bamako. Il compte également plusieurs partenaires internationaux dont la Mission Val de Loire qui rassemble l'Institut International Fleuves et Patrimoine, les Universités d'Angers, Nantes, Orléans et Tours. De plus l'Institut est membre du réseau RASTER - Réseau Africain des Sciences du Territoire - qui regroupe, autour de l'UPMF de Grenoble, des universités d'Algérie, du Bénin, du Burkina Faso, de la Côte d'Ivoire, de Madagascar et du Maroc. En intégrant ce réseau, le Master professionnel DIDL du Mali innove par l'implication directe d'acteurs du développement local et territorial aux côtés d'universitaires dans le cadre de la formation professionnelle et de la coopération décentralisée avec la Mission Val de Loire, la Région Rhône Alpes et les mairies de Grenoble et de Bordeaux. Les différents programmes de l'Institut sont soutenus par l'UNESCO, l'Union européenne et l'Agence Française de Développement.

Le projet « Niger-Loire : Gouvernance et Culture »

Emmanuelle Robert

Unité des projets spéciaux, Centre du patrimoine mondial, UNESCO



© UNESCO/ Lâm Duc Hiên

Le projet « Niger-Loire : Gouvernance et Culture » a été initié dans la continuité de la session « Villes africaines et patrimoine » organisée à Yaoundé en décembre 2003, lors du Sommet Africités III. Il offre un exemple d'une démarche de mobilisation concertée des collectivités locales en faveur de la préservation et de la mise en valeur du patrimoine naturel et culturel.

Le projet vise à contribuer, à l'échelle locale, aux efforts de sauvegarde du fleuve Niger au Mali.

Dans un contexte de changement climatique et de pression anthropique, le fleuve Niger est aujourd'hui confronté à des menaces environnementales importantes : chute du débit, érosion des berges, pollution des milieux aquatiques dans les zones urbaines, baisse du stock halieutique... Cette situation appelle une réponse collective, non seulement des autorités nationales et des pays du bassin, mais également des collectivités et communautés riveraines du fleuve, qui vivent directement des ressources du fleuve et contribuent

à sa gouvernance, en particulier dans le cadre de la décentralisation.

Les collectivités et communautés riveraines du fleuve sont donc au cœur du projet Niger-Loire.

Celui-ci vise en premier lieu à renforcer les capacités des collectivités locales riveraines du fleuve à travers des opérations pilotes de gestion de l'eau et de l'assainissement mené par les collectivités, et la conception de modules de formation sur le fleuve à l'attention des collectivités locales (voir article Bani Touré page 30). Il vise également à sensibiliser les populations riveraines à la sauvegarde du fleuve à travers des activités pédagogiques, pour contribuer à la réappropriation culturelle du fleuve et favoriser une évolution des comportements vis-à-vis de la gestion des ressources en eau.

Le projet s'inscrit dans une démarche de coopération innovante.

Il intervient à la fois à l'échelle locale (en appui direct aux collectivités locales) et à l'échelle nationale (auprès des universités et des services concernés de l'Etat), en s'appuyant sur un partenariat entre le Niger au Mali et la Loire en France, impliquant les collectivités locales, les universités et les agences de l'eau. Les activités sont construites sur une approche globale de la gouvernance du fleuve, abordant à la fois les aspects techniques (assainissement, dépollution, usages de l'eau), institutionnels (appui à la décentralisation) et culturels (inventaire des ressources culturelles).

Porté par l'UNESCO dans le cadre de la Convention France-UNESCO, le projet est mis en œuvre en partenariat avec les structures nationales (Direction nationale de l'Hydraulique, Direction Nationale du Patrimoine Culturel, Agence de Bassin du Fleuve Niger, Université de Bamako, Partenariat National de l'Eau du Mali), les autorités locales (Association des Municipalités du Mali, assemblée régionale de Mopti, communes urbaines et Mopti, Djenné et Ségou) et les partenaires du Val de Loire (Région Centre, ville d'Angers, Angers Loire Métropole, Agence de l'Eau Loire Bretagne, Mission Val de Loire). Financé par la Commission Européenne dans le cadre du programme Facilité Eau, le projet a été lancé en novembre 2007 et s'achèvera en mai 2011.

Les activités du projet sont destinées à la fois à protéger et valoriser les ressources culturelles liées au fleuve et répondre à des problématiques concrètes de développement des communautés et collectivités riveraines (assainissement, accès à l'eau, lutte contre la pollution des milieux aquatiques, aménagement des berges). Les activités réalisées à ce jour ont permis :

▪ d'améliorer la connaissance du fleuve et de transmettre cette connaissance auprès des autorités locales :

- les travaux de recherche sur les usages de l'eau réalisés par l'IRD ont permis d'analyser l'impact sur le fleuve des usages de l'eau (pêche, extraction de sable...) et de modéliser le fonctionnement sédimentaire du fleuve. Les résultats seront restitués aux autorités et collectivités locales, à travers des documents pédagogiques et des réunions publiques
- un inventaire du patrimoine matériel et immatériel lié au fleuve a été réalisé par la Direction nationale du patrimoine culturel pour sensibiliser les collectivités à la valeur de leurs patrimoines
- des enquêtes anthropologiques ont été mises en œuvre pour mieux comprendre l'évolution

des comportements des riverains face aux changements climatiques et à l'urbanisation

▪ de renforcer l'université de Bamako et d'améliorer la cohérence entre les besoins des collectivités locales et les programmes de formations proposés :

- deux modules de formation « patrimoine » et « environnement » ont été créés dans le cadre du Master « Décentralisation et Ingénierie du Développement Local » (voir page 30)
- un centre sur l'anthropologie de l'eau a été créé au sein de l'université, sur la base des équipes de recherche constituées à l'occasion des enquêtes anthropologiques, et sera pérennisé à l'issue du projet

▪ de renforcer les capacités des collectivités locales partenaires du projet, à travers des opérations pilotes :

- le port de pêche de Mopti a été restauré et une réflexion globale a été engagée avec la commune de Mopti sur la prise en compte de l'identité culturelle de la ville dans les opérations d'aménagement et dans les documents d'urbanisme.
- un site de regroupement des teinturières sera aménagé à Bamako en 2011 pour traiter les effluents de teinture avant leur rejet dans le fleuve
- un appui a été apporté à la commune de Djenné pour améliorer l'assainissement (création d'un comité de l'eau et de l'assainissement, aménagement d'une décharge de transit...)

Le projet Niger-Loire associe des actions de formation à des opérations concrètes de développement sur des thématiques centrales pour les collectivités locales, notamment l'accès à l'eau ou l'assainissement. Cette démarche a permis d'ancrer les programmes de formation dans les réalités des collectivités locales et leurs besoins

spécifiques, et d'ajuster en continu les contenus de formation en fonction des résultats des expériences sur le terrain.

Les opérations pilotes ont constitué des études de cas pratiques intégrées dans les modules de formation. Les professionnels impliqués dans la mise en œuvre des actions ont été mobilisés au titre de formateur. Cet aller-retour constant entre programmes de formation et opérations de terrain constitue l'une des richesses du projet.

L'ambition du projet est également de créer un pont entre le monde universitaire, le monde de la recherche et celui des collectivités locales, en menant conjointement des activités d'enquête, de collecte de données et de recherche appliquée. Les résultats des enquêtes sur les usages de l'eau ou de l'inventaire culturel ont ainsi permis d'alimenter les modules de formation et les supports pédagogiques. Au-delà du projet, l'enjeu plus généralement est de créer un lien durable entre les collectivités locales et le monde universitaire, qui est à même d'apporter des réponses concrètes aux besoins opérationnels des acteurs locaux.

Les enjeux d'une inscription au patrimoine mondial, ses défis et ses contraintes : cas de la ville de Grand-Bassam

Josselin Kongo

Chargé d'études et de projets à la Mairie de Grand-Bassam



© Josselin Kongo

Introduction

Dans le souci de préserver les patrimoines culturels et naturels, l'Etat ivoirien mène depuis quelques années des actions concrètes comme l'inscription de certains biens ou sites sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO. Cette décision a été stimulée par la participation du Maire de Grand-Bassam à Africités III à Yaoundé (Cameroun) en 2003, où il a été sollicité pour présenter : « Grand-Bassam, un patrimoine en détresse ».

Dès son retour, faisant suite aux recommandations de cette session qui « incite les autorités municipales et nationales à intégrer le constat effectué sur les ressources pour le développement du patrimoine urbain africain en même temps que sur les dangers qui y sont attachés et à agir pour sa sauvegarde et sa valorisation », après avis du Conseil municipal, nous avons été mandatés pour conduire le projet d'inscription de la Ville historique sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO.

Ce projet est ainsi devenu un élément fédérateur de la politique de développement culturel de la Commune.

Quels sont les enjeux, les défis et les contraintes d'une telle inscription au patrimoine mondial ?

Présentation de la Ville historique de Grand-Bassam

Première capitale de Côte d'Ivoire de 1893 à 1900, la Ville historique de Grand-Bassam est située au sud-est du pays, à 40 kilomètres d'Abidjan, la capitale économique. Elle est construite sur un lido de terre le long du littoral entre la Lagune Ouladine au nord, l'embouchure du fleuve Comoé à l'est et l'Océan atlantique au sud. Avec son érection, le 10 mars 1893, en chef-lieu de la colonie française de Côte d'Ivoire, Grand-Bassam connut un véritable développement économique qui donnera à la ville ses caractéristiques essentielles de cité cosmopolite où cohabitent harmonieusement les autochtones (N'zima, Abouré), les africains et les européens dans un espace urbain aménagé. La ville devient un haut lieu de brassage culturel des peuples et d'échanges actifs d'influences multiples.

La Ville historique de Grand-Bassam se subdivise historiquement en quatre zones, qui sont d'ouest en est: la zone résidentielle, la zone administrative, la zone commerciale et la zone du village indigène ou africain.

Enjeux de l'inscription

L'inscription serait source de conservation et de sauvegarde du patrimoine culturel, architectural et urbanistique de la Ville historique, de pérennisation de l'histoire coloniale de la Côte d'Ivoire, de valorisation de la culture des peuples N'Zima et Abouré à travers l'Abissa et les fêtes de génération, de développement de l'industrie touristique ivoirienne et de promotion de la ville à travers le monde entier.

Défis de l'inscription au patrimoine mondial

Au niveau international, il s'agit de démontrer la valeur universelle exceptionnelle d'un site africain (Ville historique de Grand-Bassam), de convaincre l'opinion internationale ou les instances internationales de la valeur de ce site et de montrer que ce bien revêt également des caractéristiques patrimoniales indéniables.

Au niveau national, il faut faire un plaidoyer et impliquer le gouvernement durant le processus d'inscription du bien historique et culturel, créer un cadre de concertation permanent entre les autorités locales et celles du Ministère de la Culture et de la Francophonie et enfin créer une synergie autour du bien en intégrant des partenaires.

Au niveau local, l'enjeu est d'identifier, mobiliser et sensibiliser les parties prenantes et les populations, faire adhérer aux populations la notion patrimoniale dans les habitudes et impliquer les populations locales dans la gestion permanente du site.

Pour relever ces défis, nous avons effectué plusieurs missions tant internationales (siège de l'UNESCO, Centre du patrimoine mondial, Bordeaux, Porto Novo) que nationales (Abidjan, Grand-Lahou, Bingerville ...) pour rencontrer toutes les personnes et structures impliquées dans le processus de l'inscription d'un bien sur la Liste du Patrimoine mondial.

Nous avons organisé des séances de travail avec la Première Dame et le Cabinet du Président de la République, les différents Ministres (3) de la Culture et de la Francophonie ainsi qu'avec les autorités traditionnelles locales et les partenaires de développement (PNUD, Coopération Française) pour solliciter leur implication et appui pour la réussite du projet.

Afin de favoriser la célérité dans la mise en œuvre du projet, les autorités municipales ont demandé au Ministre de la Culture et de la Francophonie que le secrétariat permanent du Comité Local du projet d'inscription soit logé au sein de la Mission d'appui à la Conduite des Opérations municipales (MACOM) et non à la Direction du Patrimoine Culturel. Pour marquer son adhésion à la proposition des autorités municipales, le Ministre a signé un arrêté ministériel instituant un Comité local dénommé équipe opérationnelle, laquelle est chargée de rédiger le dossier de nomination de la Ville historique de Grand-Bassam.

Contraintes liées à la procédure d'inscription du bien

La procédure d'inscription est très longue et difficilement compréhensible par les élus municipaux, les techniciens communaux et même par les agents du Ministère de la Culture.

En décembre 2005, à la suite de l'atelier de validation, la Ville historique de Grand-Bassam est proposée en janvier 2006 à l'inscription sur la Liste indicative du patrimoine mondial de l'UNESCO.

Dès son retour du Centre du patrimoine mondial le 04 avril 2007, le Maire obtient du Ministère de la Culture l'arrêté portant création de l'équipe opérationnelle. En juillet il prend un arrêté municipal autorisant les études diagnostiques sur l'ensemble du territoire communal.

En octobre 2007, un atelier de rédaction du premier draft du dossier de nomination et du plan de gestion est organisé à Grand-Bassam. Ce premier draft est soumis à l'UNESCO en intégrant la totalité du quartier africain ou indigène afin de justifier le critère IV (*offrir un exemple éminent d'un type de construction ou d'ensemble architectural ou technologique ou de paysage illustrant une période ou des périodes significatives de l'histoire humaine*).

Fin novembre 2007, l'équipe opérationnelle reçoit du siège de l'UNESCO, un expert architecte européen qui a une autre interprétation du critère IV et propose, en raison de la séparation des deux types d'habitat - l'architecture occidentale et celle des indigènes africains -, que la partie non lotie du quartier indigène soit mise dans la zone tampon compte tenu de sa dénaturation et de la souplesse des servitudes. Le 04 décembre 2007, un atelier regroupant toutes les parties prenantes valide le dossier de nomination et le plan de gestion dans leurs dernières montures qui sont tous les deux soumis à l'ICOMOS via l'UNESCO en février 2008.

En septembre 2008, l'ICOMOS envoie un représentant africain pour évaluer le site et recommande que le dossier de nomination intègre le quartier indigène afin de mieux justifier le critère IV. Sur proposition de l'ICOMOS, lors de la 33ème session du Comité du patrimoine mondial qui s'est tenue à Séville en Espagne en juin 2009, le dossier de la Ville historique de Grand-Bassam a été différé. Cela met en confrontation deux écoles, deux conceptions et deux visions patrimoniales différentes.

Contraintes liées aux ressources humaines

L'élaboration du dossier d'inscription et du plan de gestion répond à un ensemble de critères et d'exigences qui nécessite la mise en place d'une équipe de techniciens pluridisciplinaires (ingénieurs, architectes, géographes, photographes, sociologues, conservateurs, environnementalistes, etc.) qu'il faut mobiliser et dont il faut coordonner les actions. Ni la Mairie ni le Ministère de la Culture et de la Francophonie ne disposent de ces compétences.

L'équipe opérationnelle en charge du dossier de la Ville historique était composée d'agents du Ministère de la Culture et de la Francophonie, de la Mairie de Grand-Bassam, de la Commission Nationale Ivoirienne pour l'UNESCO, appuyés par des experts du Bureau National d'Etudes Techniques et du Développement/Mission d'Appui à la Conduite d'Opérations Municipales (BNETD/MACOM) et d'architectes français pour la rédaction du plan de préservation.

Contraintes liées aux finances

Le classement d'un bien nécessite d'importantes ressources financières (environ 230 000 euros) pour la rédaction du dossier d'inscription (1 à 3 ans), l'organisation de l'atelier de validation du plan de gestion avec les parties prenantes et les populations, les missions internationales et nationales, la recherche documentaire, les honoraires des experts et des cabinets d'études, les travaux d'entretien, d'aménagement du site et de restauration des bâtiments en ruine (hors budget) et la promotion et la valorisation du site.

Dans un contexte de crise, il est difficile pour l'Etat et la Mairie de mobiliser toutes ces ressources. Il est donc apparu nécessaire de faire appel, grâce à la coopération décentralisée, aux différents partenaires nationaux et internationaux (UNESCO-ACCRA, Convention France-UNESCO, PNUD, coopération française...) pour achever cette première phase de proposition d'inscription.

Pour poursuivre ses efforts de sauvegarde et de valorisation de la Ville historique, la Commune doit mobiliser des ressources complémentaires pour les travaux d'aménagement, de rénovation des bâtiments en ruine (premier palais de justice) et d'entretien du site et pour relancer la seconde phase de l'inscription en prenant en compte les remarques et les suggestions de l'ICOMOS.

Conclusion

Malgré les nombreuses contraintes et difficultés rencontrées dans l'élaboration et la soumission de la Ville historique au patrimoine mondial de l'UNESCO, son inscription sur la Liste de cette prestigieuse institution représente un enjeu majeur pour le développement durable et le rayonnement de la ville de Grand-Bassam.

Ainsi, depuis 2003, le processus d'inscription a permis aux autorités municipales de faire de Grand-Bassam une ville culturelle, touristique, une ville de l'artisanat et une cité des industries non polluantes par la création d'une Zone franche dédiée aux Nouvelles Technologies de l'Information, de la Communication et de la Biotechnologie.

Le patrimoine, socle fondateur de la coopération décentralisée Albi-Abomey

Philippe Bonnacarrère,

Maire d'Albi, Président de la communauté d'agglomération de l'Albigeois (France)

Blaise Onésiphore Ahanhanzo Gélé,

*Maire d'Abomey, Président d'honneur de l'Association Nationale des Communes du Bénin,
Président de l'Union des Communes du Zou (République du Bénin)*



© Ville d'Abomey



© Ville d'Albi

Introduction

Albi (France) et Abomey (République du Bénin) ont en commun un même matériau : la terre, façonnée par les hommes pour donner naissance à des patrimoines exceptionnels. Là, se situe le point d'ancrage d'une coopération décentralisée, engagée en 2005 entre nos deux villes.

Au-delà d'une même couleur, Albi et Abomey ont aussi en commun la volonté d'enraciner l'avenir dans cet héritage patrimonial et de le transmettre aux générations futures.

Le site des palais royaux d'Abomey a été inscrit sur la Liste du patrimoine mondial en 1987 et simultanément sur la Liste du patrimoine mondial en péril dont il a été retiré en 2007.

Les palais d'Abomey sont ornés de bas-reliefs qui illustrent la vie du royaume à la tête duquel douze rois se sont succédés de 1625 à 1900.

Les familles descendantes de ces monarques sont aujourd'hui « utilisateurs » du site : Abomey est un patrimoine vivant. Le patrimoine intangible y est d'ailleurs inséparable de l'ensemble bâti.

La Cité épiscopale d'Albi est quant à elle proposée par l'État français pour une inscription au patrimoine mondial en 2010. L'importance du pouvoir des évêques à l'époque médiévale a laissé une forte empreinte sur le paysage urbain, qui est puissamment dominé par deux édifices de briques monumentaux : le palais épiscopal de la Berbie et la cathédrale Sainte-Cécile. A l'intérieur de la cathédrale, fresques, peintures murales et sculptures de pierre témoignent comme à Abomey, de l'importance de la création artistique autour des hommes de pouvoir (rois à Abomey, évêques à Albi) ; qui plus est, comme Abomey, Albi est elle aussi, une cité vivante.

Le patrimoine est donc le socle fondateur de ce partenariat.

La « réciprocité », raison d'être de la coopération Albi-Abomey

Notre coopération trouve sens dans la réciprocité des échanges :

Dès le commencement, il apparut de manière évidente qu'Albi pouvait apporter à Abomey une aide en matière de gestion du patrimoine, de développement de l'offre touristique et de formation au personnel, tout en prenant soin d'associer les populations aux retombées positives de la coopération, quel que soient leurs formes.

Il semblait tout aussi évident qu'Abomey pouvait en retour apporter à Albi l'expérience de gestion d'un bien déjà sur la Liste du patrimoine mondial, un renforcement de la conscience et de la responsabilité patrimoniale, mais aussi des échanges culturels et scientifiques. Enfin, Abomey pouvait donner du sens localement à la notion de « patrimoine de l'humanité ».

La réussite de tout ceci tient avant tout à notre volonté politique, à la cohérence de nos actions, à la motivation des acteurs et à la qualité des échanges.

Enfin nous devons aussi le succès de nos opérations à des objectifs clairement identifiés et pleinement partagés, mais aussi à l'appui constant de l'UNESCO dans cette coopération, nous y reviendrons un peu plus loin.

La mise en œuvre du processus de coopération

La coopération décentralisée Albi-Abomey comporte trois domaines d'intervention :

- le tourisme et le patrimoine ;
- l'éclairage public ;
- l'eau potable et l'assainissement.

Le premier programme a été financé dans le cadre du fonds de solidarité du ministère français des Affaires Étrangères à hauteur de 45 %, Albi assurant un financement à la même hauteur et Abomey à hauteur de 10 %.

La méthode de travail que nous avons mis en place repose sur des diagnostics partagés avant chaque opération et bénéficie d'échanges fréquents entre nos élus et nos techniciens.

Dans le domaine du patrimoine, nous tenons particulièrement à ce que nos échanges s'inscrivent dans le cadre des recommandations du patrimoine mondial, d'une perspective de développement durable et de la lutte contre la pauvreté.

La concrétisation

En trois ans, des actions concrètes ont pu voir le jour à Abomey, avec un degré d'exigence tout à fait similaire à la pratique albigeoise sur son propre territoire.

En 2006, Abomey a été la première ville du Bénin à se doter d'un office de tourisme. L'existence de cette structure est un appui important pour le volet tourisme-patrimoine de la coopération. Avec sa collaboration, ont été réalisées différentes publications destinées à promouvoir le site classé et à renseigner les visiteurs : 10 000 dépliants ont ainsi vu le jour, comme 8000 cartes postales, vendues au profit de l'office de tourisme et de la gestion du site des palais royaux. Dans le même temps, Abomey ne comportant ni nom de rue, ni signalisation, nous nous sommes également attachés à indiquer la direction du site des palais royaux d'Abomey (avec le logo patrimoine mondial), de l'hôtel de ville et de l'office de tourisme, principaux points de repères du visiteur.

La pose de ces panneaux directionnels a donné lieu à des chantiers de formation auprès des services techniques de la mairie d'Abomey. C'est un aspect de la coopération auquel nous sommes très

attachés et que nous nous efforçons de décliner sur tous les volets du partenariat.

Enfin, deux autres opérations ont été menées de manière à renforcer les liens entre les deux villes autour de la notion de patrimoine de l'humanité. En effet, le retrait de la Liste du patrimoine mondial en péril du site des Palais Royaux d'Abomey (en juillet 2007) était assorti d'une recommandation : celle de poursuivre les efforts de conservation du site à la fois de façon quantitative et qualitative.

Pour y répondre, le Centre du patrimoine mondial a mis en place une forte synergie autour du plan de gestion du site, véritable outil de coopération internationale. Dans ce contexte, notre coopération initialement « de ville à ville » s'est élargie à un partenariat avec le ministère de la Culture du Bénin, le Centre du patrimoine mondial et CRATERRE-ENSAG, auquel la ville d'Albi a confié la coordination du travail sur place en raison de son expertise mondialement reconnue sur les constructions en terre et plus largement sur les matériaux locaux¹.

Deux opérations se sont donc déroulées avec le double objectif de valoriser le patrimoine et de soutenir la gestion du site classé : fruit du travail d'un comité de rédaction impliquant fortement des acteurs locaux, un ouvrage intitulé *Une introduction à Abomey*, a été édité à 4 400 exemplaires. Ils sont aujourd'hui vendus au profit de la conservation du site et du développement du tourisme. Réalisé avec le soutien de l'UNESCO, nous avons voulu que cet ouvrage présente à la fois le site classé, son histoire, sa culture et la problématique de sa gestion, mais aussi Abomey et son développement actuel. De manière plus tangible, nos actions ont également porté sur la reconstruction d'un portail d'entrée (*honnouwa* du roi Agadja) situé sur le site des Palais Royaux. Extrêmement consensuel, ce travail a fédéré autour de lui les anciens (qui ont connu jadis le *honnouwa*), les utilisateurs du site (familles royales et dignitaires du culte), les artisans

¹ Le plan de gestion étant un outil de coopération internationale, le gouvernement de la Norvège a également participé à ce programme.

mais aussi l'État béninois (propriétaire du site), les mairies d'Albi et Abomey, le conseil de gestion du site des Palais Royaux d'Abomey, des scientifiques (historiens, archéologues, architectes), l'office de tourisme... Des fouilles archéologiques préalables aux travaux, ont permis de préciser le projet de reconstruction et de fournir d'importants compléments historiques; ces fouilles se sont déroulées avec la même rigueur scientifique que celles qui se tiennent sur le territoire français. Pour la reconstruction même, près de quarante de personnes ont été employées, les plus anciens formant à leur tour leurs équipes aux savoir-faire traditionnels dans les domaines de la maçonnerie, de la charpente, des enduits et des bas-reliefs.

Ce chantier s'est avéré exceptionnel par son ampleur, par sa rigueur et par le respect des traditions.

Au commencement d'un nouveau programme d'actions, nous souhaitons poursuivre ensemble la réhabilitation du patrimoine et favoriser l'émergence d'un tourisme durable.

Bilan d'une coopération « sud-nord »

Nous avons démarré nos propos en insistant sur l'importance de la réciprocité des échanges. Nous venons de voir les actions réalisées à Abomey, mais, qu'en est-il pour Albi précisément ?

Tout d'abord, le succès de la coopération s'exprime à travers la volonté de la société civile de s'impliquer à son tour ; deux associations sont nées spontanément en marge de la coopération. L'une œuvre dans le domaine de la santé tandis que l'autre concentre son action sur les manifestations et les échanges culturels.

Mais, au-delà de tout cela, cette coopération a surtout permis de changer notre regard sur le patrimoine et d'ouvrir Albi au monde. Ces trois premières années nous ont enseigné l'importance primordiale de conserver et de sauvegarder son

« âme », son essence au patrimoine. Voilà en quoi nous pouvons ici parler de coopération « sud-nord ».

Son Excellence l'ambassadeur délégué du Bénin auprès de l'UNESCO, O. Babalola Joseph Yaï, a écrit qu'en Afrique, *« le bâti est la somme de valeurs historiques, symboliques et religieuses, qui en font un lieu sacralisé par le consensus populaire »*.

Cela est aussi vrai à Albi. Voilà pourquoi, à des milliers de kilomètres, nous nous engageons pour construire un développement durable et un trait d'union entre les hommes et les cultures.

Alain Godonou,

Directeur de la Division des objets culturels et du patrimoine immatériel, UNESCO ; Ancien Directeur de l'Ecole du patrimoine africain

Lazare Eloundou-Assomo,

Chef de l'Unité Afrique, Centre du patrimoine mondial, UNESCO

Cette cinquième édition d'Africités apparaît comme le « Sommet de la maturité ».

Depuis la session « Villes africaines et patrimoines » organisée par l'UNESCO en 2003, qui a porté pour la première fois sur la thématique du patrimoine à l'attention des élus africains, et celle de 2006 intitulée « Patrimoine culturel des villes et territoires : les enjeux du partenariat », qui a pris en compte le territoire d'influence des villes, les collectivités locales africaines ont aujourd'hui franchi une nouvelle étape : elles se sont emparées de la question du patrimoine et ont pris la mesure de leurs responsabilités.

Dans le contexte de la décentralisation, les collectivités sont de plus en plus légitimes pour être des acteurs clés de la protection et de la valorisation du patrimoine. Le travail sur le patrimoine permet aux maires d'engager un dialogue avec les populations sur les fondements de leur identité et peut être source de reconquête de l'espace public.

Les interventions de la session de Marrakech ont couvert une grande partie du champ patrimonial : pratiques et expressions culturelles, lieux de mémoire, patrimoine architectural et urbain...

Elles ont démontré la volonté politique des élus de s'engager dans la préservation du patrimoine et de l'identité culturelle des territoires, un préalable à toute intervention en matière patrimoniale.

Les différentes initiatives menées par les élus montrent l'étendue et la diversité des missions des collectivités dans le champ du patrimoine :

- Connaissance : les collectivités investissent, en complémentarité avec les autorités nationales, pour approfondir la connaissance des patrimoines et des cultures de leurs territoires. Plusieurs actions ont été présentées parmi lesquelles les travaux d'inventaire du patrimoine bâti menés à St-Louis (Sénégal), l'inventaire du patrimoine culinaire et des expressions culturelles de la commune V de Bamako, l'inventaire du patrimoine architectural de Grand-Bassam et le travail de la ville de Mopti, conduit en partenariat avec la Direction du patrimoine culturel du Mali.
- Médiation et transmission : dans un contexte africain marqué par la diversité, les élus ont pour mission de transmettre les valeurs culturelles auprès des populations, de donner de la visibilité aux différentes identités culturelles et d'arbitrer les éventuels conflits entre les communautés grâce au dialogue culturel. L'intervention du maire de la commune V du district de Bamako s'est concentrée sur cet aspect. Les maires de Saint-Louis et d'Abomey l'ont également évoqué.
- Préservation et mise en valeur du patrimoine et des ressources culturelles : plusieurs initiatives de restauration ou de développement des industries culturelles initiées par des

collectivités africaines ont été présentées : restauration du palais d'Abomey, mise en place d'un festival à Saint-Louis et développement du tourisme à Grand-Bassam. La description du travail de la Fondation Slow Food pour la biodiversité a permis de souligner que les projets menés à petite échelle, avec une éthique de partenariat local, peuvent être porteurs de revenus pour les communautés.

En ce qui concerne la représentation du patrimoine africain au niveau international, beaucoup de progrès ont été faits¹. Depuis 2003, le nombre de biens africains inscrits sur la Liste du patrimoine mondial a sensiblement augmenté. Le programme *Africa 2009*, destiné à renforcer les capacités des directions du patrimoine en Afrique a contribué largement à cet essor. Cependant la représentation équitable de la richesse du patrimoine africain sur la Liste est loin d'être assurée.

Les présentations et les débats ont démontré le rôle moteur des collectivités dans les démarches patrimoniales : plusieurs dossiers d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial ont été montés sur l'initiative ou avec l'appui des collectivités concernées. La bonne gestion des biens patrimoniaux - leur protection, conservation et entretien - passe également par une politique de concertation et de travail partenarial dont les collectivités locales sont un maillon essentiel.

La coopération décentralisée, illustrée par l'exemple d'Abomey et Albi, s'affirme comme un outil efficace pour appuyer ces démarches. La présentation de ce cas montre bien que la coopération décentralisée - par son lien étroit avec les communautés, leur identité et leur histoire - est un mode d'action adapté pour la prise en compte des problématiques patrimoniales.

¹ Notamment à travers l'inscription de biens sur la Liste du patrimoine mondial. Le dispositif de reconnaissance du patrimoine immatériel à travers la Convention de 2003 étant plus récent, il est encore difficile d'en faire un bilan.

Selon le souhait exprimé par les élus eux-mêmes depuis la session de 2003, le renforcement des capacités des collectivités locales reste un axe d'intervention prioritaire.

Les énormes progrès accomplis dans le domaine de la formation des professionnels du patrimoine à travers le programme décennal *Africa 2009* ont permis de créer un solide réseau de compétences au service de la protection et de la valorisation du patrimoine africain. Les acquis méthodologiques de ce programme ont été intégrés dans le « volet formation » du projet « *Niger - Loire : Gouvernance et Culture* », et dans le projet pilote « *Patrimoine culturel et développement local* », adressé spécifiquement aux collectivités locales.

Ces formations, qui dans un premier temps ciblaient uniquement les professionnels du patrimoine, sont désormais délivrées à des élus et techniciens municipaux. Cela symbolise le chemin parcouru dans la prise en compte du patrimoine culturel par les collectivités et par les autres acteurs qui interviennent dans ce domaine.

Un certain nombre d'institutions de formation, aux cotés de l'UNESCO, ont été pionnières en la matière : l'Ecole du patrimoine africain, l'Institut Supérieur de Commerce et d'Administration d'Entreprises (ISCAE) de Nouakchott, l'Université de Bamako.

Lors de la session, l'Institut Universitaire pour le Développement Territorial (IUDT) de l'Université de Bamako a témoigné de la mise en place de formations de qualité à l'attention des collectivités locales.

Les expériences présentées développent une approche stratégique basée sur quelques démarches clés :

1. Ancrer les contenus dans la réalité des territoires africains pour proposer des réponses à des problèmes concrets de développement

rencontrés par les élus et techniciens des collectivités.

2. Impliquer l'ensemble des acteurs du patrimoine aux niveaux de l'Etat, des collectivités, et de la société civile (approche multi-acteurs). Les présentations démontrent que la coopération entre les collectivités d'une part, les directions nationales du patrimoine et les universités d'autre part, se renforce et se structure. La nécessité de collaborer étroitement avec les collectivités est désormais inscrite dans la stratégie d'intervention de certaines directions du patrimoine culturel (notamment au Mali).
3. Enrichir les contenus de formation avec des expérimentations sur le terrain et intégrer les résultats des opérations concrètes dans les contenus de formation (démarche recherche-action). Cette démarche a été mise en avant par tous les programmes de formation présentés (*Africa 2009, Patrimoine culturel et développement local, Loire Niger : gouvernance et culture*).

VII..... Recommandations de la session

Les expériences présentées lors de la session et les réactions de la salle démontrent que le patrimoine culturel fait désormais partie des préoccupations des collectivités locales africaines. La session réaffirme les termes des recommandations adoptées lors du Sommet Africités III en 2003 sous le nom d'« Initiative de Yaoundé ». Ces recommandations demeurent la référence pour les maires africains soucieux de contribuer à la préservation et à la valorisation des patrimoines de leur territoire. C'est pour cette raison que le texte de l'Initiative est reproduit dans les pages suivantes.

Recommandations

Affirmant que :

Face à la crise actuelle, de nouveaux modèles de développement basés sur les fondements culturels des territoires doivent être élaborés. La culture doit être considérée comme un pilier du développement durable, en complément de ses trois composantes traditionnellement admises - sociale, environnementale et économique.

L'échelle locale est le niveau pertinent pour expérimenter ces nouvelles approches du développement. Le rôle des collectivités est fondamental pour :

- Reconnaître et mettre en valeur la diversité culturelle des communautés ;
- Approfondir la connaissance de l'identité culturelle des territoires ;
- Transmettre les valeurs culturelles auprès des populations ;

- Encourager le développement des industries culturelles ;
- Favoriser la préservation et la mise en valeur du patrimoine culturel dans les politiques d'aménagement et insérer la dimension culturelle dans les outils de planification.

Les participants formulent les recommandations suivantes :

1. Réaffirmer la spécificité du patrimoine africain pour une meilleure prise en compte au niveau international, par exemple à travers l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial ;
2. Poursuivre les efforts de renforcement des capacités des collectivités locales et élargir les programmes de formation en cours à l'Afrique centrale et à l'Afrique de l'est ;
3. Assurer le lien entre le contenu des formations et les besoins opérationnels des collectivités ;
4. Renforcer la coopération entre les collectivités locales et les services déconcentrés de l'Etat pour permettre l'identification, la valorisation et la gestion du patrimoine ;
5. Renforcer les liens entre les universités et les collectivités locales pour favoriser une meilleure connaissance des spécificités culturelles des territoires ;
6. Poursuivre et approfondir les coopérations décentralisées dans le champ du patrimoine.

Les maires africains, les ministres, les experts, les partenaires internationaux et donateurs :

- Reconnaisant les liens indissociables dans la culture africaine entre le spirituel, le matériel et l'immatériel ;
- Reconnaisant en outre le rôle du patrimoine culturel et de la créativité des sociétés dans l'amélioration de la qualité de vie ;
- Soucieux face aux mutations sociales, à l'exode rural, entraînant parfois une perte d'identité et des traditions culturelles des populations urbaines ;
- Affirmant le rôle essentiel de la culture dans la cohésion sociale, ainsi que les responsabilités au niveau national et local des gouvernements africains dans la protection du patrimoine urbain et de la diversité culturelle des villes ;
- Recommandent la conception, en étroite collaboration avec les autorités municipales, d'un programme en faveur de la protection du patrimoine des villes africaines ;
- Appellent les partenaires internationaux et nationaux, ainsi que les bailleurs de fonds, à soutenir à la fois financièrement et techniquement le Programme qui sera lancé.

Ce programme donnera priorité aux éléments suivants :

1. Formation

Renforcer les compétences du personnel municipal et des élus pour la protection, la gestion et la mise en valeur du patrimoine urbain. Les activités de formation s'appuieront sur les structures de formation déjà existantes en Afrique notamment l'EPA (Ecole du patrimoine africain), le PMDA (Programme for Museum Development in Africa), l'EAMAU (Ecole africaine des métiers de l'architecture et de l'urbanisme), le programme *Africa 2009*, les universités et grandes écoles.

2. Assistance technique

- Soutenir les municipalités dans l'élaboration des politiques et programmes de protection et mise en valeur du patrimoine et de la diversité culturelle, à inclure dans les plans de développement municipaux, notamment pour la mise en place d'outils réglementaires et de plans d'aménagement.
- Encourager la coopération internationale - multi-latérale, bilatérale, ONG, universités, coopération décentralisée entre les villes du nord et du sud et entre villes du sud.

3. Projets pilotes

Initier des projets pilotes associant développement socio-économique local et valorisation du patrimoine urbain et de la diversité culturelle (restauration, formation, fond d'aide, systèmes de microcrédit à l'habitat, activités touristiques etc.).

4. Sensibilisation et implication des populations

Identifier les actions prioritaires à réaliser dans le court terme afin d'améliorer la qualité de vie et de favoriser l'adhésion des populations aux problématiques de diversité culturelle et de la biodiversité (création d'associations d'habitants-proprétaires, locataires ou riverains ; ateliers de sensibilisation etc.).

5. Structure de protection et de valorisation du patrimoine

Faciliter la coordination des activités patrimoniales entre les collectivités locales et nationales par le renforcement des services techniques municipaux ou la création de structures de gestion du patrimoine et du développement urbain. Ces structures seront chargées d'assurer la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre des projets de protection du patrimoine, la communication auprès de la population en matière de patrimoine et l'assistance technique aux élus (permis de construire, matériaux...).

6. Inscription des villes africaines sur la Liste du patrimoine mondial

Encourager l'implication des municipalités – en collaboration avec les autorités nationales concernées – dans la préparation de dossiers de nomination pour inscription sur la Liste du patrimoine mondial.

7. Mise en place d'un comité de suivi

Un comité de suivi sera mis en place en liaison avec le PDM pour assurer le suivi des résolutions.